



COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL



MINISTERE DE L'HYDRAULIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Capitalisation de l'expérience sahélienne en aménagement des forêts naturelles pour la production du bois - énergie



Actes de l'atelier régional
Niamey, 27-30 Avril 2004



Mise en page : S. BARMOU Idrissa

Cellule Régionale de Coordination PREDAS

BP 03 7049 Ouagadougou 03

Téléphone : (226) 37.41.25 / 26

Télécopie : (226) 37.41.32

Email : predas@cilss.bf

Site Web : <http://www.cilssnet.org/predas>

**Capitalisation de l'expérience sahélienne
en aménagement des forêts naturelles
pour la production du
bois - énergie**

**Actes de l'atelier régional
Niamey, 27-30 Avril 2004**

SOMMAIRE

Liste des acronymes.....	3
Avant propos.....	4
I - Discours d'ouverture.....	5
II - Document de travail	13
III - Rapport de synthèse.....	32
IV - Motions et Discours de clôture.....	41
Liste des participants	44

Liste des acronymes

- AEDE : Agence de l'énergie domestique et de l'environnement
- AGRHYMET : Centre Agro-Hydro Météorologique
- AMADER : Agence Malienne pour l'énergie domestique et l'électrification rurale
- CILSS : Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
- GELOSE : Gestion locale sécurisée
- GTZ : Agence de coopération technique allemande
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- PAFN : Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles
- PESED : Réseau de professionnels sahéniens en énergie domestique
- PLED : Plan énergie domestique
- PREDAS : Programme Régional de promotion des Énergies Domestiques et Alternatives au Sahel
- SED : Stratégie Énergie Domestique
- SITE : Système d'information technologique sur l'énergie
- SLG : Structure locale de gestion
- SRGB : Structure rurale de gestion des marchés de bois
- VERT : Village Exploitant Rationnellement son Terroir (Village Vert)

AVANT-PROPOS

Le Programme régional de promotion des énergies domestiques et alternatives au Sahel (PREDAS) est un des projets du Programme majeur gestion des ressources naturelles du Secrétariat Exécutif du Comité permanent inter États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS). Il est mis en œuvre avec l'appui de l'Union européenne et de la Coopération allemande.

Le PREDAS a pour objet d'aider les États membres du CILSS à organiser durablement l'approvisionnement et l'utilisation rationnelle des énergies domestiques par les populations sahéliennes, sans préjudice pour l'environnement. A cet effet, il poursuit trois objectifs spécifiques : (i) aider les États membres du CILSS à concevoir, adopter et mettre en œuvre leur Plan énergie domestique (PLED) ; (ii) constituer un réseau de Professionnels d'experts sahéliens en énergie domestique (PESED) et initier un Système d'information technologique sur l'énergie (SITE) ; et (iii) aider les États membres du CILSS à concevoir, puis à promouvoir le suivi écologique des ressources ligneuses disponibles dans les bassins d'approvisionnement en bois-énergie des grandes villes du Sahel.

Dans le cadre du deuxième de ces objectifs spécifiques, il est apparu nécessaire de capitaliser l'expérience sahélienne en matière d'aménagement des forêts naturelles pour la production de bois énergie. En effet, bien que les ressources forestières sont limitées, le bois-énergie joue un rôle essentiel dans la vie de tous les jours des sahéliens et dans l'économie de leurs États. Il importe donc de gérer avec prudence ces ressources pour qu'elles puissent satisfaire les besoins aussi longtemps que nécessaire et sans danger pour l'environnement. L'expérience sahélienne en la matière est grande, diversifiée et internationalement reconnue. Le Sahel est ainsi considéré comme pionnier dans le développement de la gestion participative des forêts sèches pour la fourniture de bois-énergie.

L'atelier régional objet des présents actes s'inscrit dans ce cadre. Il devait permettre de faire le point sur l'état de l'art au Sahel dans ce domaine, de dégager les consensus sur les méthodes et les outils et, par la suite, déboucher sur la publication de guides méthodologiques et l'organisation de modules de formation.

Il est à noter enfin, que pour certains des États membres du CILSS, le Cap Vert et la Mauritanie, mais aussi pour une partie plus ou moins grande des territoires de la plupart des autres États, les forêts naturelles ont quasiment disparu et les ressources en bois disponibles ne permettent plus depuis longtemps de satisfaire la demande des populations locales en combustibles domestiques. Pour ces États et ces territoires, l'aménagement des forêts naturelles est donc une nécessité environnementale, mais ne peut être qu'une réponse très partielle à la problématique bois-énergie locale. Par contre, des efforts ont été ou doivent encore être menés ou renforcés dans les domaines de la maîtrise de la demande, de la substitution par d'autres combustibles et du reboisement. Ces thèmes font bien sûr également partie des réflexions et travaux menés par le PREDAS.

Les présents actes de l'atelier régional sont également disponibles en version CD Rom édités et diffusés par le PREDAS. Le CD Rom inclut également les rapports préparés par les experts sahéliens pour la préparation de l'atelier.

ELHADJI MAHAMANE M. Lawali

Coordinateur régional du PREDAS

I. DISCOURS D'OUVERTURE

Niamey, Centre Régional AGRHYMET, le 27 avril 2004

**Allocution prononcée par Monsieur
SAGNIA Sankung, Représentant de Monsieur le
Secrétaire Exécutif du CILSS**

Excellence Monsieur le Ministre des Mines et de l'Énergie ;

Excellence Monsieur le Secrétaire d'État chargé de l'Environnement et de la lutte contre la désertification ;

Monsieur le Représentant de l'Union Européenne ;

Monsieur le Directeur du Bureau de la GTZ au Niger ;

Chers participants à l'atelier.

Au nom du Secrétaire Exécutif du CILSS, je voudrais, de prime abord, remercier les autorités de la République du Niger qui ont accepté d'accueillir le présent atelier de capitalisation des expériences sahéniennes en matière d'aménagement des forêts naturelles pour la production du bois-énergie. Je voudrais aussi les remercier pour la chaleur de l'accueil réservé aux participants venus d'autres pays ainsi que pour toutes les facilités accordées dans le cadre de l'organisation de cette rencontre.

A l'endroit des participants, dont la présence à cet atelier témoigne de l'intérêt qu'ils portent au thème qui y sera abordé, à savoir " l'aménagement des forêts naturelles pour la production du bois-énergie ", je présente les remerciements du CILSS et leur souhaite la bienvenue au Centre Régional AGRHYMET.

Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

La question de l'approvisionnement des populations sahéniennes en énergies domestiques est d'une importance capitale pour le CILSS et ses pays membres. En effet, dans les pays du Sahel, plusieurs tentatives ont été faites pour promouvoir l'usage des substituts au bois dans le but de prévenir la dégradation observée des forêts. Cependant, malgré ces efforts, force est de constater que le bois et le charbon de bois restent la principale source d'énergie domestique. Cette situation est d'autant préoccupante que l'exploitation des forêts se fait selon des modes qui se traduisent par des conséquences aussi bien sur l'environnement que sur la vie quotidienne

des populations, lesquelles sont insuffisamment impliquées dans l'exploitation et l'aménagement des ressources ligneuses.

Cependant, des expériences diversifiées et encourageantes en matière de gestion participative et décentralisée des forêts existent dans quelques pays du Sahel qui est considéré comme pionnier dans le développement de la gestion participative des forêts sèches pour la fourniture de bois-énergie.

Pour rendre visible ces expériences, il a été retenu d'organiser l'atelier qui nous réunit ce jour et qui vise à les diffuser et les faire connaître davantage. Ainsi, le présent atelier régional sur la capitalisation de l'expérience sahénienne en aménagement des forêts naturelles pour la production de bois-énergie poursuit trois grands objectifs :

- d'abord, échanger des expériences entre des acteurs sahéniens impliqués dans la mise en œuvre de projets de stratégie énergie domestique et de production durable de bois-énergie à partir des forêts naturelles, afin de comparer les choix opérés, les méthodes et les techniques mises en œuvre dans des contextes écologiques, socio-économiques et institutionnels différents, réfléchir ensemble aux conditions de réussite et favoriser les synergies futures ;
- ensuite, tirer les leçons de ces expériences sahéniennes en aménagement participatif des forêts naturelles pour la production de bois-énergie, en particulier en termes de résultats obtenus concernant la lutte contre la pauvreté, la lutte contre la déforestation et l'apprentissage de la bonne gouvernance ;
- enfin, identifier des thèmes, des options, des méthodes et/ou des techniques faisant l'objet d'un consensus régional, et pouvant déboucher sur la production, dans le cadre du PRE-DAS, de manuels méthodologiques et de modules de formation destinés à une large diffusion dans les États membres du CILSS.

Étant donné la provenance, la qualification et l'engagement personnel de chacun des participants, je sais que ces objectifs seront pleinement atteints.

Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs,

C'est le lieu ici de réitérer la gratitude du CILSS à l'endroit de ses partenaires financiers dans le cadre de la mise en œuvre de son programme PREDAS : il s'agit de la Commission européenne et de la République Fédérale d'Allemagne. C'est également le lieu de rappeler que cette rencontre est organisée avec la collaboration de la Direction de l'Environnement du Niger à travers son Programme d'Aménagement des Forêts Naturelles que je tiens à remercier au nom de tous les pays membres du CILSS.

Enfin, en présentant, une fois de plus, les remerciements du CILSS à l'endroit des autorités du Niger, je souhaite un bon séjour et un bon atelier aux participants.

Je vous remercie de votre attention.

Allocution prononcée par
Monsieur Alain DARTHENUCCQ,
Conseiller Développement Rural à la Délégation
de la Commission Européenne au Niger

Excellence Monsieur le Ministre des Mines et de l'Énergie ;

Excellence Monsieur le Secrétaire d'État chargé de l'Environnement et de la lutte contre la désertification ;

Monsieur le Directeur du Bureau de la GTZ au Niger ;

Monsieur le Directeur Général AGRHYMET ;

Honorables invités et chers participants ;

Monsieur le Coordonnateur régional du PREDAS.

C'est avec un grand plaisir que je prends la parole, au nom des Chefs de Délégation de la Commission Européenne au Burkina Faso et au Niger, Madame Sari SUOMALAINEN et Madame Irène HOREJS, à l'occasion de cet atelier sur la " capitalisation des expériences sahéliennes en matière d'aménagement des forêts naturelles pour la production du bois-énergie ".

L'analyse du secteur des énergies domestiques au Sahel montre la place prépondérante que tient la biomasse et notamment le " bois de chauffe ". au Niger, par exemple, les besoins en énergie domestique sont satisfaits à 90% par l'utilisation de la biomasse. Conséquence d'un taux de croissance démographique très élevé (3,2% au Niger), les besoins en bois sont largement supérieurs à la production. Ils ont été estimés à 2,98 millions de tonnes par an en 2000, ce qui représente 292% de la production (croissance) annuelle de la biomasse forestière. La conséquence : le Niger connaît un taux annuel de régression des formations forestières de 2.4% ! Le rythme de reboisement (5 000 ha en moyenne par an) quant à lui, est très variable selon les années et n'arrive pas à satisfaire la demande.

La question qui se pose face à ces chiffres est donc : Comment arriver à une gestion durable des ressources forestières, où les prélèvements annuels ne dépassent par la production (croissance) annuelle, sans pour autant compromettre la satisfaction des besoins énergétiques des populations ?

La réponse à cette question n'est pas simple, car elle doit nécessairement prendre en compte simultanément :

- une utilisation plus rationnelle des énergies (en essayant d'éviter les pertes inutiles d'énergie)
- une extension des ressources forestières (par la plantation d'arbres),
- un meilleur aménagement et une gestion durable des ressources forestières,
- la recherche d'autres sources énergétiques économiquement viables, socialement acceptables et de préférence renouvelables.

Le Programme Régional de promotion des Énergies Domestiques et Alternatives au Sahel (PREDAS), financé par le Fonds Européen de Développement et le République Fédérale d'Allemagne, a pour objectif d'aider les 9 États membres du CILSS à organiser durablement l'approvisionnement et l'utilisation rationnelle des énergies domestiques pour leurs populations, sans préjudice pour l'environnement.

Ainsi des Stratégies Énergies Domestiques sont actuellement en cours de formulation dans les 9 pays du CILSS. Celles-ci préconisent une gestion décentralisée et participative des ressources forestières (par les communautés locales) et se basent sur les expériences très diverses des différents pays, telles que l'exploitation des forêts à travers les marchés ruraux de bois et la réforme au niveau législatif qui l'accompagne (Niger, Mali et Tchad).

Malgré des problèmes non négligeables, souvent liés au passage d'une gestion centralisée à une gestion décentralisée des ressources, ces expériences ont connu des acquis indéniables tels que :

- la responsabilisation des communautés locales via un transfert effectif de la gestion des ressources voire de la perception des taxes des services étatiques vers les populations locales,
- le développement des capacités techniques de gestion du terroir et de gestion des ressources financières,
- la constitution de fonds de développement locaux permettant le financement d'un auto-développement au niveau villageois.

Un bon nombre de ces expériences ont démontré en outre qu'il est possible de produire du bois-énergie au Sahel de manière durable, y compris pour les populations urbaines. Mais il a également été montré que, pour y parvenir :

- les populations rurales doivent être pleinement impliquées dans la gestion de leurs terroirs
- les nouveaux revenus doivent être répartis en toute transparence et selon des règles claires et conjointement établies par tous les partenaires.

Cet atelier a pour objectif

- de capitaliser et de valoriser les différentes expériences faites en vue d'une application plus efficace au futur,
- de mettre en évidence les conditions du succès et les choix qui s'offrent aux décideurs et acteurs de la gestion de l'énergie domestique et des ressources forestières.

Ainsi je peux que saluer cette initiative du PREDAS et j'aimerais aussi profiter de l'occasion pour remercier les responsables du Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles (PAFN) pour la co-organisation de cet atelier.

Permettez-moi finalement, Mesdames et Messieurs, de vous souhaiter une session de travail fructueuse et d'espérer que les résultats qui en sortiront puissent avoir des répercussions durables sur le terrain.

**Discours de Monsieur CHAIBOU MAHAMAN,
Secrétaire d'État auprès du Ministère de l'Hy-
draulique de l'Environnement et de la Lutte
contre la Désertification du Niger**

Excellence Monsieur le Ministre des Mines et de
l'Énergie ;

Monsieur le Représentant du Secrétariat Exécutif
du CILSS ;

Monsieur le Représentant de la Délégation de
l'Union Européenne au Niger ;

Monsieur le Directeur du Bureau de la GTZ au Ni-
ger ;

Monsieur le Directeur Général AGRHYMET ;

Messieurs les Experts des pays membres du CILSS ;

Chers invités ;

Mesdames et Messieurs.

C'est pour moi un réel plaisir de procéder à l'ou-
verture de cette importante rencontre régionale,
conjointement organisée par le Comité Inter-Etats
de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) et
mon département ministériel, dans le but de capita-
liser les longues et riches expériences des pays sa-
héniens, dans le domaine de la gestion participative
des forêts naturelles.

Aussi, permettez-moi, au nom du Gouvernement
du Niger et au mien propre, de souhaiter la chaleu-
reuse bienvenue aux participants venus des pays
frères et amis et vous dire combien nous sommes
fiers et heureux d'accueillir l'atelier régional sur la "
capitalisation des expériences sahéniennes en ma-
tière d'aménagement des forêts naturelles pour la
production du bois-énergie".

C'est le lieu de réitérer également nos sincères re-
merciements à l'endroit du CILSS pour son appui et
le choix porté sur notre pays afin d'abriter cette
rencontre de haute signification pour l'ensemble
des pays de la sous région, tous ensemble engagés,
comme le sait, dans le noble et inlassable combat de
la lutte contre la désertification.

C'est en effet grâce au soutien financier du Pro-
gramme Régional de promotion des Énergies Do-
mestiques et Alternatives au Sahel (PREDAS), au-
quel s'est associé le Projet d'Aménagement des Fo-
rêts Naturelles (PAFN) du Niger, que cet atelier qui

regroupe des experts venus de tous les pays du
CILSS est organisé. Ainsi, nos remerciements vont
aussi à la Banque Africaine de Développement qui
œuvre efficacement à nos côtés à travers le finance-
ment du Projet d'Aménagement des Forêts Naturel-
les.

Dans le même ordre d'idée, je rends hommage à
l'Union Européenne et à la Coopération allemande,
pour leur soutien aux pays membres du CILSS à
travers le financement du Programme PREDAS, qui
contribue d'une part à la recherche de solutions
pour la gestion durable des ressources naturelles, et
d'autre part aux efforts nationaux de lutte contre la
pauvreté au Sahel.

Mesdames et messieurs,

Vous conviendrez sans doute avec moi que l'intérêt
de la présente rencontre n'est point à démontrer
pour nos pays qui font face aux défis permanents
que sont : la rigueur des conditions climatiques, la
forte croissance démographique et l'extrême pau-
vreté des populations rurales et leurs conséquences
sur les écosystèmes.

En effet, de la forte croissance démographique qui
caractérise l'ensemble de nos pays, découlent des
besoins incompressibles en divers produits et servi-
ces que doivent assurer les forêts. C'est le cas no-
tamment de la fourniture régulière de bois-énergie
pour les ménages ruraux et urbains, les ressources
ligneuses demeurant le principal pour ne pas dire le
seul combustible domestique véritablement accessi-
ble.

S'agissant tout particulièrement de mon pays, le
Niger, les ressources forestières constituées essen-
tiellement de brousse tigrée et quelques forêts de
bas fonds, continuent, malgré leur état de dégrada-
tion avancée, à jouer un rôle stratégique inestimable
pour les populations. En effet, par delà leur rôle éco-
logique reconnu, les forêts contribuent significati-
vement à la satisfaction de besoins socio-
économiques multiples de la population nigérienne,
et en particulier ceux de la frange la plus pauvre.

Ainsi, plus de 98% des besoins des ménages en
énergie domestique sont satisfaits par la biomasse,
dont le bois-énergie représente à lui seul plu de
86%. Malheureusement, compte tenu de la situation
de pauvreté qui caractérise la majorité de la popula-
tion et par conséquent du faible taux de pénétration
des produits et équipements de substitution, les
ressources ligneuses demeureront encore pour long-
temps le principal combustible utilisé par les ména-
ges nigériens.

Mesdames et messieurs,

La mise en œuvre de la stratégie énergies domestiques (SED), fondée sur le postulat de base que le bois est, et sera pour longtemps encore, le seul combustible domestique peu coûteux et facilement accessible aux populations urbaines et rurales, a donné la preuve que les aménagements forestiers ruraux constituent à la fois une voie efficace pour la satisfaction des besoins en énergie domestique, une arme de lutte contre la dégradation des forêts, et aussi un moyen éprouvé de réduction de la pauvreté des couches sociales les plus démunies.

Les résultats déjà enregistrés témoignent en effet de la pertinence de la stratégie et des efforts réalisés dans ce domaine. A titre d'illustration, plus de 500 000 hectares de forêts naturelles sont sécurisés et gérés par des villages organisés en structures locales de gestion des marchés ruraux de bois-énergie. Ces marchés de bois-énergie constituent à la fois un outil de pérennisation des forêts, un puissant moyen de lutte contre la pauvreté en milieu rural et de promotion du développement local.

C'est en reconnaissant les succès de la SED et le rôle irremplaçable des massifs forestiers pour la satisfaction des besoins énergétiques de nos populations, qu'une rencontre portant précisément sur le " Fonctionnement et la Gestion des Eco systèmes Forestiers Contractés Sahéliens " fut organisée ici même à Niamey du 20 au 25 novembre 1995 en vue d'échanger sur la problématique de gestion des forêts naturelles. Cette rencontre, comme nombreuses autres organisées au plan national, a renforcé davantage notre engagement pour l'aménagement participatif des forêts.

Ainsi, les autorités nigériennes, au premier rang desquelles, Son Excellence Monsieur TANDJA MAMADOU, Président de la République, font de la nécessité de promouvoir des dispositifs durables et équitables de gestion des ressources forestières villageois participatifs, une option majeure de notre politique environnementale.

Dans ce cadre, l'Assemblée Nationale du Niger vient d'adopter tout récemment un nouveau code forestier, qui consacre entre autres, la responsabilisation des communautés locales dans la gestion des ressources forestières, en vue d'assurer leur durabilité tout en procurant aux populations pauvres des revenus additionnels.

Mesdames et messieurs,

Il est bien évident que la plupart des pays du Sahel ont développé d'autres expériences et initiatives en matière d'aménagement forestier dont la capitalisation et la diffusion constituent un besoin réel sinon un impératif pour notre sous-région. C'est pourquoi nous pensons que le présent atelier dont l'objectif est justement d'échanger et de capitaliser les expériences des différents pays dans ce domaine est source d'espoir tant pour les populations sahéliennes que pour l'ensemble des autres acteurs concernés.

Aussi, au regard de vos riches expériences personnelles et du sens élevé de responsabilité qui anime chacun de vous, je ne doute point que les résultats de vos travaux seront à la hauteur des aspirations légitimes de nos vaillantes populations.

C'est sur cette note d'espoir, et en souhaitant plein succès à vos travaux, que je déclare ouvert l'Atelier Régional sur la " capitalisation des expériences sahéliennes en matière d'aménagement des forêts naturelles pour la production du bois-énergie ".

Je vous remercie de votre attention.

II. DOCUMENT DE TRAVAIL

Le présent document a été distribué à tous les participants à l'atelier avant la séance d'ouverture. Il était destiné à stimuler les échanges et les débats au cours de l'atelier. Son Chapitre 1 est un rappel des objectifs de l'atelier. Le Chapitre 2 présente les grands principes et le programme de travail retenus pour le déroulement de l'atelier. Le Chapitre 3 fait un bref historique des évolutions récentes en matière d'aménagement participatif des forêts naturelles au Sahel. Le Chapitre 4 présente les sept thèmes de discussion retenus et suggère pour chacun d'eux les grandes questions à débattre.

1. RAPPEL DES OBJECTIFS DE L'ATELIER

Depuis le milieu des années 80, suite aux échecs répétés de nombreux projets de plantations, la réponse forestière à la " crise du bois de feu " s'est orientée vers l'aménagement des forêts naturelles. Partant des techniques classiques d'aménagement forestier, pratiquées par les services forestiers de l'État pour les forêts classées, l'approche mise en œuvre a rapidement évolué vers une démarche de plus en plus participative et faisant appel à des techniques simplifiées.

De nombreuses expériences ont été menées dans ce domaine dans les pays du CILSS, avec des succès divers, mais qui ont toutes contribué à faire avancer le développement et la mise au point de méthodes adaptées aux contextes locaux. Aujourd'hui, on peut dire que les acquis sont majeurs et qu'il a été démontré que, dans la plupart des cas, il est possible de produire durablement du bois-énergie au Sahel, y compris pour l'approvisionnement des populations urbaines. Mais il a également été montré que, pour y parvenir, un certain nombre de conditions doivent être réunies et que certaines options, méthodes et techniques sont plus performantes, plus pérennes et/ou plus reproductibles que d'autres.

Afin d'améliorer l'efficacité des actions futures et d'éviter de reproduire les erreurs passées, le PREDAS a jugé nécessaire de capitaliser et valoriser les acquis, et de mettre en évidence les conditions du succès et les choix qui s'offrent aux décideurs et acteurs de la gestion de l'énergie domestique et des ressources forestières. Ainsi, le présent atelier régional sur la capitalisation de l'expérience sahénienne en aménagement des forêts naturelles pour la production de bois-énergie poursuit trois grands objectifs :

- échanger les expériences entre des acteurs sahéniens impliqués dans la mise en œuvre de projets de stratégie énergie domestique et de production durable de bois-énergie à partir des forêts naturelles, afin de comparer les choix opérés, les méthodes et les techniques mises en œuvre dans des contextes écologiques, socio-économiques et institutionnels différents, réfléchir ensemble aux conditions de réussite et favoriser les synergies futures ;
- tirer les leçons de ces expériences sahéniennes en aménagement participatif des forêts naturelles pour la production de bois-énergie, en termes de résultats obtenus concernant la lutte contre la pauvreté, la lutte contre la déforestation et l'apprentissage de la bonne gouvernance ;
- identifier des thèmes, des options, des méthodes et/ou des techniques faisant l'objet d'un consensus régional, et pouvant déboucher sur la production, dans le cadre du PREDAS, de manuels méthodologiques et de modules de formation destinés à une large diffusion dans les États membres du CILSS.

2. DEROULEMENT DE L'ATELIER

2.1 Grands principes

Trois grands principes ont été retenus concernant le déroulement de l'atelier :

- organiser l'atelier entièrement sous forme de séances plénières, pour permettre à tous les participants d'entendre tous les exposés et d'intervenir dans tous les débats ;
- favoriser au maximum l'échange entre les participants, en laissant la plus large place possible à la discussion et aux débats, par la limitation volontaire de la durée des exposés/présentations des différents intervenants ;
- respecter les horaires et les durées fixées pour chacune des sessions, afin d'assurer une couverture équitable des différents thèmes prévus au cours de l'atelier.

2.2 Programme de travail

2.2.1 Première journée : Présentation et discussion des contributions nationales

La première journée de l'atelier sera consacrée à la présentation et à la discussion des 8 contributions nationales. Chaque session concernera un État membre, hors Cap Vert et se déroulera en deux temps :

- une présentation synthétique de l'expérience nationale, qui mettra l'accent sur les principaux acquis, les problèmes rencontrés, les perspectives et principales interrogations pour le futur dans les domaines suivants :
 - ⇒ procédures de mise en place des aménagements participatifs des forêts et/ou des marchés ruraux pour la production de bois-énergie, notamment en ce qui concerne : choix des zones à aménager ; rôles des différents acteurs publics et privés ; formation et encadrement des intervenants de terrain ; études préalables, étapes et durée de la procédure ; participation des populations ; prise en compte de la décentralisation ; instruction des dossiers d'agrément des aménagements et/ou des marchés ruraux ; statut juridique/foncier des structures de gestion des aménagements et/ou des marchés ruraux ;
 - ⇒ méthodes utilisées pour réaliser les inventaires simplifiés des ressources en bois ;
 - ⇒ méthodes utilisées pour définir les plans d'aménagement forestier villageois simplifié ;
 - ⇒ résultats concrets obtenus en termes de lutte contre la pauvreté : niveaux de revenus et de recettes fiscales tirés de l'exploitation du bois-énergie ; répartition des revenus et recettes fiscales ; investissements réalisés dans la forêt ; investissements réalisés d'intérêt collectif ;
 - ⇒ résultats obtenus en termes d'apprentissage de la bonne gouvernance locale ;
 - ⇒ organisation du contrôle forestier au niveau local ;
 - ⇒ résultats obtenus sur le plan de l'environnement : impacts sur la production naturelle de bois et de fourrage, la biodiversité, les sols, le régime de l'eau, la faune, ... ?
- une discussion sous forme de questions/réponses relatives à la présentation, uniquement destinées à préciser certains points de la présentation, sachant que les débats qu'elle pourrait entraîner sont réservés aux sessions thématiques prévues pour la journée suivante ; certaines des questions posées, touchant à des aspects essentiels, justifieront probablement une réponse plus détaillée nécessitant peut-être un travail complémentaire de la part de l'intervenant pour y répondre convenablement : ces questions seront soigneusement notées et abordées lors de la session de synthèse en fin de journée.

La première journée se terminera par une courte session de synthèse destinée à mettre en évidence les points saillants des contributions nationales et des séances de questions / réponses qui les ont suivies, en particulier :

- les similitudes et les différences entre les expériences des États,
- les principaux acquis,
- les questions posées à la suite des présentations et justifiant une réponse plus détaillée qui pourrait bien illustrer/compléter la présentation de l'un ou l'autre des 7 thèmes retenus pour les sessions thématiques,
- les principales questions qui restent posées et justifieraient des recherches complémentaires.

Ces différents points seront repris en introduction aux sessions thématiques concernées, et serviront à lancer/alimenter les débats du lendemain. En particulier, il sera demandé aux intervenants concernés ayant présenté les contributions nationales, de préparer leurs réponses précises et concrètes aux questions retenues comme pouvant faire une bonne illustration d'un des 7 thèmes à débattre.

2.2.2 Deuxième journée : Sessions thématiques

La deuxième journée sera consacrée aux débats. Sept grands thèmes ont été retenus à cet effet, sur la base des contributions nationales écrites¹ reçues par la Cellule régionale de coordination du PRE-DAS et de la propre expérience des membres de la Cellule et de son assistance technique internationale. Il s'agit des principales questions qui se posent sur les plans technique et institutionnel pour mettre en place un aménagement durable des ressources forestières pour la production de bois-énergie, à savoir :

¹ Burkina Faso, Gambie, Mali, Mauritanie, Niger, Tchad.

Thème 1	Quels sont les types d'aménagement forestier participatif ayant fait leurs preuves au Sahel, et quels sont leurs processus respectifs de mise en place ?
Thème 2	Quels statuts juridiques et fonciers sont souhaitables pour les zones forestières faisant l'objet d'un aménagement participatif et pour les structures chargées de leur gestion ?
Thème 3	Comment prendre en compte la décentralisation et favoriser la bonne gouvernance locale ?
Thème 4	Quelles sont les méthodes d'inventaire simplifié des ressources en bois-énergie ?
Thème 5	Quelles sont les méthodes d'élaboration des plans d'aménagement forestier simplifié villageois ?
Thème 6	Quel suivi effectuer sur les zones aménagées, et quel peut être le rôle des organisations professionnelles à cet effet ?
Thème 7	Quelle organisation institutionnelle mettre en place pour développer puis assurer le suivi des aménagements forestiers participatifs pour la production de bois-énergie, et quels rôles respectifs pour les services forestiers et les prestataires privés ?

Chaque session thématique durera une heure et se déroulera en deux temps :

- une introduction du thème destinée à bien cadrer le débat qui va suivre, et qui comprendra :
 - ⇒ une présentation générale du thème, justifiant brièvement son choix et indiquant les principales questions posées, en se référant aussi souvent que possible aux contributions nationales présentées la veille ;
 - ⇒ une illustration du thème par un ou deux brefs exposés sur les réponses concrètes apportées à ces questions au niveau national, retenus à l'issue de la première journée (voir ci-dessus) ;
- un débat sur le thème qui tentera de répondre aux différentes questions présentées ci-après pour chacun des thèmes.

Chaque session thématique fera l'objet d'un bref compte rendu rédigé par le(s) rapporteur(s) à l'issue de la session. Ces comptes rendus devront notamment mettre clairement en évidence :

- les points faisant l'objet d'un solide consensus régional, en particulier ceux qui justifieraient un travail d'investigation complémentaire et l'élaboration de manuels méthodologiques et de modules de formation destinés à une large diffusion régionale ;

- les questions qui restent posées et les points de divergence, en particulier ceux qui justifieraient des réflexions et/ou recherches complémentaires pouvant faire l'objet de projets interstitiels finançables dans le cadre du PRE-DAS.

2.2.3 Troisième journée : Visite de terrain, bilan des travaux en sessions thématiques et discussion des suites à donner à l'atelier

L'objet de la visite de terrain sera, en premier lieu, de voir concrètement un marché rural de bois-énergie opérationnel² et de prendre connaissance des principales difficultés que les villageois et les gestionnaires de ce marché ont rencontrées lors de sa mise en place, et/ou qu'ils rencontrent aujourd'hui pour appliquer le plan d'aménagement, écouler leurs produits, gérer les fonds générés et les relations avec les services en charge des forêts. La visite sera également l'occasion d'échanger de façon informelle entre les participants à l'atelier, pour obtenir des éclaircissements éventuels sur des points particuliers et pour poursuivre un débat entamé durant les sessions.

² Certains marchés ruraux de bois-énergie mis en place au Niger ont plus de dix ans d'existence, ce qui permet d'avoir un recul suffisant.

La visite de terrain sera suivie, l'après-midi par deux sessions de restitution des discussions sur les 7 thèmes abordés la veille. La restitution de chaque thème comprendra :

- une brève présentation par le(s) rapporteur(s) concerné(s) du compte rendu de la session (voir § 2.2.2 ci-dessus),
- suivie d'une discussion destinée à éclaircir, compléter puis valider les principales conclusions sur le thème.

L'après-midi se terminera par une session de synthèse destinée à mettre en évidence les suites à donner à l'atelier, notamment, pour le PREDAS, en termes d'élaboration de guides méthodologiques et de modules de formation, de diffusion de ces guides et d'organisation de formation, et de montage et réalisation de projets interstitiels.

3. BREF HISTORIQUE DES EVOLUTIONS RECENTES EN MATIERE D'AMENAGEMENT PARTICIPATIF DES FORETS NATURELLES AU SAHEL

3.1 Comparatif entre différents types d'aménagement participatif des forêts naturelles mis en œuvre dans certains pays du CILSS pour la production de bois-énergie

Le Tableau suivant présente un comparatif entre différents types d'aménagement participatif des forêts naturelles pour la production du bois-énergie, mis en œuvre dans 5 des États membres du CILSS (Burkina Faso, Gambie, Mali, Niger, Tchad). Il est basé sur les contributions nationales écrites qui ont été réalisées par des experts sahéliens en préparation à l'atelier, et se limite à comparer de façon synthétique les choix des pays concernés. Le comparatif n'est donc pas exhaustif puisqu'il n'inclut pas les expériences acquises par les autres pays qui seront présentées par les représentants de ces pays lors des sessions de la première journée. L'objet ici est de mettre en évidence des similitudes mais aussi des différences entre les approches, qui peuvent servir de points de départ aux discussions thématiques.

Selon les pays, les structures d'exploitation et de commercialisation de bois ont des appellations différentes quand bien même les principes qui les régissent sont assez similaires comme le montre le tableau 1 sur le choix des zones à aménager et les étapes de mise en place des aménagements forestiers participatifs.

Comparatif entre différents types d'aménagement participatif des forêts naturelles mis en œuvre dans certains pays du CILSS

Critères	Burkina Faso	Gambie	Mali	Niger	Tchad
Dénomination	Chantier et fonds d'aménagement forestier	Forêt communautaire	Marché rural de bois	Marché rural de bois-énergie	Village Vert
Choix des zones à aménager	- Décision de l'État (cas le plus fréquent) sur la délimitation de la zone et les objectifs de l'aménagement. C'est le cas notamment des forêts classées. - Initiative locale des populations : en général à proximité des zones où l'aménagement est déjà pratiqué par ailleurs		- Établissement préalable de schémas directeurs d'approvisionnement urbain en bois énergie (7 SDA élaborés), identifiant les zones prioritaires - Choix concerté des zones à aménager dans ces zones prioritaires, sur proposition de la population riveraine et sous réserve que le volume sur pied soit > 10 m ³ /ha pour le bois de feu, et 15 m ³ /ha pour le charbon de bois	- Établissement préalable de schémas directeurs d'approvisionnement urbain en bois énergie (3 SDA élaborés) identifiant les zones prioritaires - Choix concerté des zones à aménager dans ces zones prioritaires, sur proposition de la population riveraine et après vérification des conditions de ressources et de cohésion sociale	- Établissement préalable d'un plan directeur d'approvisionnement en bois-énergie - Conditions à remplir en termes de ressources forestières, de cohésion sociale et d'existence d'une Structure locale de gestion (SLG) agréée
Étapes de mise en place des aménagements forestiers participatifs	2 phases : 1) <u>Mise en aménagement</u> (2-3 ans, mais parfois jusqu'à 5 ans) : définition de la zone, information/sensibilisation/animation, organisation et formation, études préalables (inventaire, choix des unités d'aménagement, enquête socio-économique, ...), élaboration et adoption du plan d'aménagement et de gestion. Financement sur ressources extérieures à la forêt. 2) <u>Gestion forestière</u> (décomposée en périodes dont la durée est équivalente à celle de la révolution adoptée pour la forêt) : Exécution/mise en œuvre du plan d'aménagement et de gestion. Financement sur ressources provenant de la forêt, par le biais du fonds d'aménagement forestier alimenté par les contributions des membres des Groupements de gestion forestière (GGF) prélevée sur les recettes des produits forestiers vendus	3 grandes phases : 1) Mise en route (2-6 mois) : sensibilisation des populations locales, création d'un Comité de gestion, délimitation de la forêt communautaire, établissement d'un premier plan de gestion sur 3 ans, et conclusion d'Accords préliminaires de gestion de forêt communautaire entre les SF et les communautés concernées. La communauté n'est autorisée à vendre que le bois issu de la création des pare-feux. 2) Phase préliminaire (2-3 ans) : mise en œuvre du plan de gestion sur 3 ans, accord final sur la délimitation de la forêt, finalisation de l'Accord de gestion de la forêt communautaire, agrément par les SF d'un plan détaillé de gestion sur 5 ans. La communauté n'est autorisée à vendre que le bois issu de l'entretien des pare-feux.	2 phases: 1) <u>Mise en place</u> (2-6 mois) : information sensibilisation, délimitation de la zone à aménager, études préalables (enquêtes socioéconomiques, inventaire simplifié, ...), création de la Structure rurale de gestion du bois (SRBG), élaboration du plan d'aménagement simplifié, négociation du quota, constitution et dépôt du dossier d'agrément. et établissement du contrat de gestion. 2) Mise en œuvre accompagnée (18 mois) : exécution du plan d'aménagement, avec une assistance technique périodique (formation complémentaire, ajustement, suivi...) Les deux phases sont animées par des prestataires privés spécialisés (bureaux d'études, ONG, GIE) sous contrat avec les projets financés par l'aide extérieure.	6 étapes : 1) <u>Information sensibilisation</u> des populations rurales sur les marchés ruraux, et formulation et transmission aux SF des demandes de création d'un marché par les villages 2) <u>Vérification des conditions requises et validation</u> de la demande villageoise 3) <u>Diagnostic socioéconomique et biophysique du terroir</u> : études socioéconomiques, délimitation de la zone et inventaire, élaboration du plan d'aménagement et de gestion 4) <u>Restitution, finalisation et adoption du plan d'aménagement</u> avec les différentes parties concernées : populations, ONG, services techniques de l'État 5) <u>Appui à la mise en place de la Structure locale de gestion (SLG)</u> : animation, appui à l'organisation, formation, élaboration des statuts et règlement intérieur, préparation du dossier d'agrément	3 grandes phases : 1) <u>Mise en place</u> : diagnostic villageois, élaboration du plan de gestion forestière, organisation institutionnelle et formation, réception de mise en place. 2) <u>Fonctionnement assisté</u> : mise en œuvre du plan de gestion forestière, du contrôle forestier et d'une stratégie commerciale, formation, auto programmation des activités de la SLG, investissement des recettes fiscales locales dans la forêt et le développement local 3) <u>Autonomie effective</u> : création d'un des SLG, accès à la concession rurale, accès au système bancaire, concertation, suivi évaluation, auto évaluation et auto programmation.

			3) Mise en œuvre : transfert effectif à la communauté concernée de la propriété de la forêt communautaire, formation et renforcement du Comité de gestion, actualisation tous les 5 ans du plan de gestion. La communauté peut vendre le bois provenant de la mise en œuvre du plan de gestion (voir clé de répartition ci-après)			6) Officialisation du marché rural : remise par les SF des coupons de transport à la SLG, et lancement officiel des activités du marché. La durée globale de la procédure s'étale sur 1 à 2 ans.	
Clé de répartition des recettes fiscales et d'exploitation	Variable selon les forêts, dans la mesure où elle est négociée entre les membres de GGF et les promoteurs de l'aménagement. Affectations prévues : - rémunération exploitant - fonds d'aménagement forestier - permis de coupe (montant non négociable) - fonds d'investissement villageois	Uniquement à compter de la phase 3 : - 85% des recettes des ventes de bois vont à la communauté, dont 40% doivent être réinvestis dans la forêt, et 60% peuvent être affectés à des projets d'intérêts communautaires - 15% sont versés au Fonds forestier national	Clé de répartition variable selon l'origine du bois (incontrôlée, marché rural orienté, marché rural contrôlé). Répartition prévue entre : - budget de l'État - travaux d'aménagement et d'entretien des massifs forestiers - contrôle forestier - communes rurales - chambre régional d'agriculture - remise aux agents forestiers.	Clé de répartition variable selon l'origine du bois (incontrôlée, marché rural orienté, marché rural contrôlé). Répartition prévue entre : - budget de l'État - budget des collectivités locales - SLG, dont travaux d'aménagement et d'entretien des massifs forestiers - contrôle forestier	- 50% pour la SLG - 40% pour la commune rurale - 10% pour le Trésor public		
Niveau de développement	800,000 ha font l'objet d'aménagement participatif, dont la moitié gérée de manière conservatoire	250 villages 20,000 ha sur un objectif de 200,000 ha	> 200 marchés ruraux	170 marchés ruraux 620,000 ha fin 2002	55 villages verts opérationnels, 316,700 ha fin 2003 45 prévus en 2004 et 575,000 ha		
Cadre réglementaire	- Loi de réorganisation agraire et foncière de 1984, relue en 1991 et 1994 - Code de l'environnement - Code forestier de 1997 - Textes d'orientation de la décentralisation de 1998 qui prévoient le transfert des compétences de gestion des ressources naturelles aux collectivités territoriales	- Législation forestière révisée en 1998 pour légaliser la gestion participative - Loi de décentralisation de 2001 prévoit la possibilité de transfert aux collectivités locales de la compétence gestion des ressources forestières	- Lois de 1995 sur l'organisation de l'exploitation, du commerce et du transport du bois-énergie - Nombreux textes sur la décentralisation depuis 1996, instituant notamment des domaines forestiers des collectivités locales et le transfert à ces collectivités de la compétence en matière de gestion des ressources forestières	- Ordonnance de 1992 sur l'organisation de l'exploitation, du commerce et du transport du bois-énergie - Textes d'orientation du Code rural - Textes sur la décentralisation - Nouveau Code forestier en cours d'adoption	- Législation forestière révisée en 1999, instituant les Verts - Création de l'Agence pour l'énergie domestique et l'environnement (AEDE), qui est autonome mais liée par Convention avec l'État		

Critères	Burkina Faso	Gambie	Mali	Niger	Tchad
Statut des zones aménagées	Restent propriétés de l'État	Transfert de propriété exclusive à la communauté concernée	- Actuellement : contrat de gestion entre les SF et la Structure rurale de gestion du bois. - En attente d'un décret d'application des textes sur la décentralisation instituant les domaines forestiers des collectivités et le transfert de compétence en matière de gestion forestière	Théoriquement, concession rurale, mais aucune concession n'a été officiellement attribuée	Concession rurale
Statut des structures de gestion	Groupeement de gestion forestière	Membres des Comités de gestion élus démocratiquement	Association agréée par le Préfet de Cercle sur présentation d'un dossier	Pas de statut clairement établi. Plutôt du type associatif.	Groupeement à but non lucratif, reconnu comme une émanation du village par un comité local d'agrément
Méthode d'inventaire simplifiée	- Planimétrie de la superficie - Échantillonnage horizontal par lignes pour l'aménagement et par placettes circulaires pour la gestion - Précision recherchée 10-15% - Maillage rectangulaire	- Transects et comptage - Observations	Inventaire à un degré, basé sur des unités de 4 arbres disposées le long de transects.	Pas de méthode officielle clairement établie	Sondage systématique avec placettes concentriques disposées selon un maillage carré
Méthode/ type de plan d'aménagement simplifié	- Méthode simplifiée développée à partir de 1997 - Participation paysanne dès la définition des objectifs, qui permet un réel consensus - Coût actuel : 25 €/ha	Plan d'aménagement établi de façon participative (analyse AFOM pour choisir les options de gestion)	Fixé par un atelier national en 1996.	Pas de méthode officielle clairement établie	Plan à 15 ans, révisé tous les 5 ans : - taillis fureté - parcellaire avec rotation de 15 ans - 2 périodes de coupe/an - conservation de 2 semenciers/espèce/ha - régénération assistée par semis et plantation - quota négocié
Organisation du contrôle forestier	- Poste de contrôle de la commercialisation au niveau de chantier - Contrôle aujourd'hui moins efficace qu'avant, notamment aux entrées en ville		Pas de dispositif efficace opérationnel de contrôle forestier	Pas de dispositif efficace opérationnel de contrôle forestier	- Contrôle aux entrées en ville et sur le fleuve par des postes fixes et des brigades mobiles - Contrôle du contrôle et du recouvrement des taxes assuré par l'AEDE

					<ul style="list-style-type: none"> - Contrôle au niveau des Verts sous forme de surveillance paysanne sous la responsabilité de la SLG, avec l'appui si nécessaire des SF et des autorités coutumières - taux de contrôle : 50-60% en 2002 à N'Djamena, - environ 500 millions FCFA/an versés au Trésor public (10 fois plus qu'avant)
<p>Lutte contre la pauvreté</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement significatif constaté (étude en 1998 et 2000) des revenus des membres des GGF - Amélioration des infrastructures grâce au fonds d'investissement villageois 	<ul style="list-style-type: none"> - Impact sur les revenus estimé positif mais pas de données fiables - Rôle important des femmes 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de données quantifiées sur les revenus générés - Un rehaussement constaté du niveau de vie des populations concernées, à travers l'architecture des maisons et le niveau d'équipement des ménages (nombre croissant de charrettes, charrues, motos, ...) - Des investissements d'intérêt collectif réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> - Accroissement significatif des revenus au niveau des villages : en moyenne 2 millions FCFA/an par village, et de l'ordre de 200,000 FCFA/an/village de recettes fiscales ristournées localement - Nombreux investissements d'intérêt collectif réalisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Revenus tirés du bois non connus
<p>Gouvernance locale</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution positive sur la responsabilité, la circulation de l'information, la réalisation d'investissements d'intérêt communautaire - Valorisation sociale des membres des GGF - Pouvoir de négociation renforcé des GGF vis-à-vis des commerçants grossistes 	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion participative des forêts a joué un rôle de pionnier dans la décentralisation - Comités de gestion élus démocratiquement - formation à la comptabilité simplifiée pour assurer une gestion transparente 	<ul style="list-style-type: none"> - Des résultats significatifs obtenus en terme de concertation entre les autorités administratives, les élus des communes et les SRGB (3e Région) - Pas de recul suffisant sur l'apprentissage de la gouvernance au niveau interne des SRGB 	<ul style="list-style-type: none"> - Évolution des pratiques coutumières vers une gestion plus collégiale, notamment pour les autorisations de défriches - Apprentissage du fonctionnement démocratique au niveau des SLG (élection,...) - Apprentissage de la gestion concertée, à travers les assemblées villageoises et l'élaboration des programmes d'activités - Régression des conflits intra et intercommunautaires - Respect des règles - Amélioration des relations avec les SF 	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des populations - Formation des gestionnaires

Critères	Burkina Faso	Gambie	Mali	Niger	Tchad
Lutte contre la déforestation	<ul style="list-style-type: none"> - Retour et accroissement de faune et de flore constaté - Accroissement de la productivité constaté - Réduction des conflits entre agriculteurs et éleveurs. - Pas de système de suivi opérationnel malgré plusieurs projets 	<ul style="list-style-type: none"> - D'après la FAO, la superficie forestière a augmenté - Une étude d'impact menée en 2003 a mis en évidence une augmentation des espèces locales d'arbres a proximité des villages, et une prise de conscience accrue de la part des populations - Réduction des feux de brousse 	<p>Pas de données suffisantes disponibles de suivi environnemental</p>	<p>Constats entre 1995 et 2003 sur les sites aménagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas de changement majeur constaté dans le fonctionnement des formations forestières - Réduction significative des défriches pour l'agriculture - Respect en général des normes de coupe par les bûcherons - Accroissement de la productivité forestière, estimé entre 30-50% 	<p>Pas encore de recul suffisant</p>
Principales contraintes	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle du chantier d'aménagement ne peut pas s'appliquer partout - Débats persistants sur les choix en matière d'inventaire - Coût élevé de l'aménagement participatif, limitant les possibilités d'auto financement par les populations - Analphabétisme des partenaires ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> - Lenteur de l'administration, notamment pour l'agrément des délimitations des forêts - Persistance de la fraude - Manque de personnel spécialisé 	<ul style="list-style-type: none"> - Cadre juridique inadéquat - Absence de suivi et d'évaluation de l'exécution des plans d'aménagement - Manque de motivation des SF pour le transfert des compétences - Absence de suivi environnemental - Inefficacité du contrôle de la provenance du bois effectué par les SF - Prolifération des points de vente informels bord de route 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de personnalité juridique des SLG - Complexité de la procédure de mise en place des marchés ruraux - Procédures d'agrément administratif des marchés et des SLG non opérationnelles - Procédure d'attribution des concessions rurales non opérationnelle - Absence d'accompagnement et de suivi durable des marchés ruraux - Encore peu d'investissements dans la forêt réalisés à partir des recettes fiscales locales - Participation des femmes à la décision encore insuffisante au niveau des SLG 	<ul style="list-style-type: none"> - Incompréhension de l'approche par certains agents des SF - Ambiguïté de la notion de propriété - Non application du plan d'aménagement - Immixtion d'autorités administratives et locales - Moyens humains insuffisants pour le suivi - Analphabétisme des partenaires ruraux - Caducité de certains textes réglementaires

SF : Services en charge des forêts

3.2 Grandes étapes du développement du concept de marché rural de bois-énergie (Niger, Madagascar, Mali, Tchad)

Au vu des différentes expériences sahéniennes, le concept de marché rural de bois-énergie apparaît aujourd'hui clairement comme le plus répandu, le plus avancé et probablement le plus prometteur. Les marchés ruraux sont des lieux où sont installées des structures organisées pour l'exploitation du bois-énergie à des fins commerciales hors des agglomérations.

Afin d'aider à la bonne compréhension de ce concept, il est apparu utile de rappeler brièvement ci-dessous quelques grandes étapes de son développement :

- 1986 : Le concept de " marché rural de bois-énergie " a d'abord été introduit lors de la préparation de la stratégie énergie domestique au Niger en 1986 ³, puis confirmé par l'évaluation du volet énergie domestique du Projet Énergie II au Niger destiné à mettre en œuvre cette stratégie. Il faisait suite aux expériences coopératives forestières développées à partir des années 80 (Guesselbodi, Faira, Boyanga, Dorobobo, Baban Rafi), qui avaient montré certaines limites en termes de coûts et d'encadrement technique nécessaire. Il a été imaginé comme un outil simple et évolutif, permettant de transférer rapidement et durablement aux populations riveraines la gestion et le contrôle des ressources forestières, et d'atteindre à terme l'autofinancement des investissements nécessaires.
- 1989-1994 : Le Projet Énergie II - Composante Énergie Domestique- Volet Offre⁴ au Niger a permis de passer entre 1989 et 1994 du concept à la mise en œuvre, dans deux domaines essentiels :
 - ⇒ d'abord, par la mise en place d'un cadre réglementaire et fiscal approprié et incitatif, qui s'est traduit par la réforme en

1992 des réglementation et fiscalité forestières à la suite d'un long travail de réflexion et concertation interministérielle ; ce nouveau dispositif réglementaire et fiscal a trois caractéristiques majeurs : (i) il autorise, pour une période transitoire, la coexistence entre l'exploitation orientée et contrôlée⁵ dans le cadre des marchés ruraux, et l'exploitation incontrôlée hors marché rural ; (ii) il transfère au niveau des marchés ruraux le recouvrement de la taxe sur le bois-énergie, et prévoit une ristourne d'une partie de cette taxe aux villageois concernés ; et (iii) il met en place une fiscalité différentielle destinée à dissuader l'exploitation incontrôlée ;

⇒ ensuite, avec le développement des premiers outils techniques permettant d'opérationnaliser le concept de marché rural de bois-énergie : schéma directeur d'approvisionnement urbain en bois-énergie, méthodes d'aménagement forestier simplifié tirant les leçons de l'expérience des coopératives forestières, procédure de sélection des zones et des villages, méthodes d'animation, ...

- 1996-2000 : L'expérience acquise dès 1994 au Niger était considérable : elle a démontré sur le terrain la faisabilité technique et économique du concept de marché rural. Mais elle a également mis en évidence qu'il fallait aller plus vite de façon à occuper le plus rapidement possible l'espace des bassins d'approvisionnement urbain afin de rendre de plus en plus difficile la pratique de l'exploitation incontrôlée. Afin de démultiplier la capacité de création des marchés ruraux et compte tenu des ressources humaines limitées de l'administration forestière, il est apparu nécessaire d'avoir recours à des prestataires privés (bureaux d'études, Groupement d'intérêt économique, ONG) qui seraient préalablement formés à cet effet et supervisés techniquement par les services forestiers. Cette option a été mise en œuvre au Niger à partir de 1995

³ Financée dans le cadre de ESMAP : Programme conjoint PNUD - Banque mondiale

⁴ Financement Banque mondiale

⁵ Le marché rural est dit contrôlé quand il est approvisionné à partir de zones délimitées et aménagées; il est dit orienté quand il est approvisionné à partir de zones délimitées mais non aménagées

avec la création du Groupe Technique d'Appui (GTA) et surtout à partir de 1996 au Mali dans le cadre du Projet énergie domestique⁶. Les prestataires furent recrutés sur appel d'offres restreint après pré qualification. Le résultat a été édifiant : plus de 150 marchés ruraux ont été mis en place en moins de deux ans. Mais si l'efficacité de cette option en terme de rapidité fut ainsi démontrée, l'expérience du Projet énergie domestique mit aussi clairement en évidence la nécessité d'assurer une formation continue et un suivi efficace des prestataires, et de prévoir dans leurs contrats un accompagnement des marchés ruraux sur les plans technique et organisationnel pendant une durée suffisamment longue après la création.

- 1999-2001 : Le Projet pilote intégré de Mahajanga⁷ à Madagascar, mis en œuvre en étroite collaboration avec les collectivités locales dans le cadre du processus de décentralisation, a permis, grâce à la proximité, un meilleur encadrement des prestataires, qui ont ainsi effectué un travail rapide et de bonne qualité, démontrant la pertinence de cette approche. En outre, le Projet a expérimenté avec succès l'intégration du concept de marché rural de bois-énergie à un processus plus large de gestion concertée des différentes ressources naturelles renouvelables, appelé Gestion locale sécurisée (Gelose). L'expérience malgache a ainsi clairement montré que les marchés ruraux de bois-énergie constituaient un premier pas, simple à mettre en œuvre mais très efficace dans l'apprentissage de la gestion durable des ressources. Plus d'une vingtaine de contrats Gelose ont ainsi pu être signés en un an entre des communes et des communautés de base de la région de Mahajanga, soit plus de deux fois plus qu'en près de 5 ans dans l'ensemble du pays. Cette dynamique a malheureusement été ensuite interrompue par la crise politique profonde qu'a connue Madagascar à compter de 2002.
- 2000-2004 : L'implication des collectivités locales, notamment des communes, s'est vue encore renforcée dans le cadre du Projet en

cours de gestion durable des forêts en 3e Région⁸ du Mali, parfaitement intégré au processus de décentralisation. Les collectivités ont ainsi été associées aux différentes prises de décision dès l'élaboration des schémas directeurs d'approvisionnement et lors des choix des communes prioritaires pour le développement des marchés ruraux. Les communes interviennent ensuite directement dans le développement des marchés ruraux, notamment dans la délimitation des zones à aménager et en suivant étroitement les interventions des prestataires privés contractés pour leur mise en place. Ce Projet est également l'occasion d'étendre le concept de marché rural de bois-énergie au bois d'œuvre, et de favoriser l'émergence de petites entreprises de transformation. Enfin, il se distingue également par la mise en place d'un fonds d'investissements forestiers géré par les collectivités locales, destiné à financer des petits projets (aménagement de l'aire de vente, construction d'un local de réunion pour la Structure rurale de gestion des marchés de bois (SRGB), équipement des surveillants forestiers villageois, amélioration de l'accès à la forêt, ...) initiés par les SRGB et validés par la commune de rattachement du marché.

- 2000-2003 : Enfin, une des innovations importantes les plus récentes a été mise en œuvre avec succès au Tchad, avec la création et la délégation à une agence autonome (Agence de l'énergie domestique et de l'environnement - AEDE) du développement des " villages verts " ainsi que du contrôle forestier aux entrées en ville et du recouvrement de la taxe sur le bois-énergie, dans le cadre du Projet énergie domestique⁹. Cette innovation a pallié efficacement les insuffisances constatées dans les autres projets, notamment en matière de contrôle. L'AEDE était parvenue à l'auto financement fin 2003, et les recettes fiscales forestières ont été multipliées par 10, atteignant plus de 500 millions de FCFA par an pour la seule ville de N'Djamena. Ce projet a également innové en mettant en place un

⁶ Financement Banque mondiale / Fonds pour l'environnement mondial / Pays-Bas

⁷ Financement Banque mondiale

⁸ Financement Agence française de développement / Fonds français pour l'environnement mondial

⁹ Financement Banque mondiale

système d'information et d'évaluation permanent fonctionnant sous Système d'Information Géographique (SIG), qui permet également le suivi géo référencé des recettes forestières.

- L'innovation institutionnelle testée de façon décisive au Tchad vient d'être reprise au Mali, avec la création récente de l'Agence Malienne pour l'énergie domestique et l'électrification rurale (AMADER). L'AMADER devrait prochainement lancer une seconde phase de mise en œuvre de la stratégie énergie domestique conçue en tentant de tirer les leçons du passé, notamment celles acquises dans le cadre de la première phase et du Projet en 3e Région.

Ce bref " historique " du développement du concept de marché rural montre comment les acquis et les difficultés rencontrées sur le terrain ont permis d'améliorer progressivement les choix techniques et institutionnels. Il reste maintenant à encore faire évoluer et parfaire ce concept en tenant compte des autres expériences menées au Sahel, afin qu'il réponde mieux aux besoins de la sous-région et, plus généralement, de la gestion durable des forêts sèches pour la production de bois-énergie. C'est l'objet des sessions thématiques qui sont brièvement présentées ci-après.

4. SESSIONS THEMATIQUES

4.1 Thème 1 : Principaux types d'aménagement forestier participatif et processus de mise en place

Le tableau comparatif présenté au chapitre précédent ainsi que les exposés des contributions nationales montrent la richesse et la diversité des expériences sahéniennes en aménagement participatif des forêts naturelles. Ils montrent aussi que ces expériences ont de nombreux points communs, que certaines semblent générer de meilleurs résultats que d'autres, et qu'elles ne s'appliquent peut être pas toutes aux contextes spécifiques des différents États membres.

L'objet principal de cette première session thématique est de caractériser les principaux types d'aménagement envisageables et leurs processus respectifs de mise en place.

Pour cela, les débats devraient notamment porter sur les principales questions suivantes :

- Quels sont les principaux types d'aménagement forestier participatif envisageables pour la production de bois-énergie au Sahel ?
- Le concept de marché rural de bois-énergie doit il être retenu comme modèle régional, qui devra ensuite être adapté et décliné dans chaque État en fonction du contexte national ? Si oui, doit on maintenir la distinction entre marché rural " orienté " et " contrôlé " ?
- Comment choisir les zones à aménager : doit on travailler à l'échelle du massif forestier dans son ensemble comme dans le cas des chantiers au Burkina Faso, ou privilégier le terroir forestier villageois comme avec les marchés ruraux, ... ?
- Quels acteurs publics et privés doivent intervenir dans la mise en place des aménagements, en particulier quelles sont les conditions du recours aux prestataires privés ?
- Quelles sont les étapes et les études préalables nécessaires à la mise en place des aménagements forestiers participatifs ?
- Comment doit se faire et comment assurer la participation effective de la population concernée ?



Aménagement participatif : Séance de travail entre villageois et techniciens

- De quoi doit être constitué un bon dossier d'agrément d'aménagement forestier participatif ?
- Comment (procédures d'instruction : par qui, sur quels critères, dans quels délais) doivent être validés les aménagements / dossiers d'agrément des marchés ruraux ?

4.2 Thème 2 : Statuts juridiques et fonciers des marchés ruraux, des zones aménagées et de leurs gestionnaires

L'une des contraintes majeures identifiées fragilisant les aménagements forestiers participatifs mis en place et leurs structures de gestion est le fait qu'ils n'aient généralement pas de statut clair sur les plans juridique et foncier, même si des prescriptions sont souvent prévues par les textes réglementaires. Cette situation de flou est souvent le résultat d'une réticence des services en charge des forêts à passer à l'acte en matière de définition des domaines forestiers des collectivités locales et de transfert de compétences. Actuellement, seule la Gambie a inscrit dans ses textes le transfert total de propriété aux collectivités locales passées les deux premières phases de la mise en place des aménagements.

L'objet principal de cette session est de tenter de lever cette contrainte en proposant des solutions simples et efficaces, tenant compte à la fois de la prudence légitime des services forestiers et des besoins de garantie concrète à offrir aux populations et aux collectivités locales. Ces solutions devront probablement être évolutives dans le temps. Pour cela, il est proposé de débattre des points suivants :

- Quels statuts juridique et foncier donner aux zones aménagées : immatriculation en " forêt villageoise ", concessions rurales, affermage sous contrat de gestion, ... ? Quelles étapes éventuelles prévoir pour y parvenir ?
- Quels statuts juridiques donner aux structures de gestion des aménagements : association, coopérative, groupement d'intérêt économique, entreprise, ... ? Quelles étapes éventuelles prévoir pour y parvenir ?
- Quelles relations et liens juridiques faut-il mettre en place entre les collectivités locales et les structures de gestion ?

- Quelles relations et liens juridiques éventuels faut-il établir entre les structures de gestion des aménagements et les représentants des villageois (autorités coutumières, assemblée villageoise, ...) ?

4.3 Thème 3 : Prise en compte de la décentralisation et gouvernance locale

La décentralisation est bien avancée ou encore balbutiante selon les pays, mais elle est résolument en marche et irréversible. Elle constitue une formidable opportunité pour le développement des aménagements forestiers participatifs, dans la mesure où, d'une part, elle permet de garantir une certaine proximité dans le domaine du suivi de la mise en œuvre, mais surtout, d'autre part, les aménagements peuvent devenir une des sources principales de revenus de nombreuses communes rurales et constituent un excellent apprentissage de la gouvernance locale. Les expériences sahéliennes montrent cependant que beaucoup de chemin reste encore à parcourir, et qu'il faut résolument avancer vers la participation effective des populations et des collectivités à toutes les étapes du processus de mise en place des aménagements forestiers participatifs.

L'objet de cette session est de trouver des réponses simples et claires à une meilleure prise en compte de la décentralisation et à l'apprentissage de la gouvernance locale. A cet effet, il est proposé de débattre des différents points suivants :

- Comment doivent être associées les populations locales, en particulier les autres usagers de la forêt (pasteurs, exploitants des autres produits non ligneux, ...) dans la définition et la mise en place des aménagements ? Quels dispositifs de concertation mettre en place ?
- Comment la décentralisation, si elle existe dans le pays, doit être prise en compte ? Comment associer les collectivités locales ?
- Quels types d'aménagement prévoir à l'échelon communal ?
- Quels types d'aménagement prévoir à l'échelon du bassin d'approvisionnement d'une ville ?

- Quels types d'aménagement prévoir aux autres échelons de la décentralisation : cercles, provinces, régions, ... ?

4.4 Thème 4 : Méthodes d'inventaire simplifié des ressources en bois-énergie dans le cadre d'un plan d'aménagement

L'inventaire simplifié des ressources en bois-énergie est un des outils indispensables pour la définition des plans d'aménagement et de gestion forestière. Pourtant, les méthodes varient d'un pays à l'autre et le débat persiste sur le niveau de précision souhaitable.

L'objet principal de la présente session est de tenter de parvenir à un consensus sur la méthode d'inventaire simplifié à employer et les étapes de sa mise en œuvre. A cet effet, les débats devraient porter notamment sur les points suivants :



- Quelle(s) méthode(s) d'inventaire simplifié pour le Sahel, selon les principaux types d'écosystèmes forestiers rencontrés ?
- Comment établir de façon simplifiée et concertée un quota théorique exploitable pour le bois-énergie ? Quel devrait être le rôle des populations locales en la matière ?
- Comment prendre en compte les autres produits forestiers ?
- Quelles économies de moyens (imageries, cartographie, ...) peuvent être réalisées en travaillant à l'échelle d'une commune, d'un massif forestier, d'un bassin d'approvisionnement ?
- Quel(s) rôle(s) éventuels pour une institution régionale (Secrétariat exécutif du CILSS, Agrhymet, ...) ?

4.5 Thème 5 : Méthodes d'élaboration des plans d'aménagement forestier simplifié villageois

L'élaboration des plans d'aménagement et de gestion forestiers participatifs pour la production de bois-énergie est au cœur des préoccupations. Le plan d'aménagement est l'instrument indispensable pour assurer une exploitation durable des formations forestières sans compromettre l'environnement. Pourtant, à l'instar de l'inventaire forestier simplifié, les méthodes varient d'un pays à l'autre et le débat persiste sur le niveau de complexité souhaitable.

L'objet principal de la présente session est de tenter de parvenir à un consensus sur la méthode d'élaboration des plans d'aménagement forestier participatif simplifié à employer et les différentes étapes de sa mise en œuvre. A cet effet, les débats devraient porter notamment sur les points suivants :

- Quelles doivent être les grandes lignes du contenu de l'aménagement forestier dans le contexte du Sahel : exploitation, réhabilitation, enrichissement ?



- Quelle(s) méthode(s) retenir pour le Sahel, selon les principaux types d'écosystèmes forestiers rencontrés ?
- Doit-il y avoir un quota d'exploitation et, si oui, pourquoi ? Comment établir le quota puis l'ajuster régulièrement de façon participative ?

- Comment prendre en compte le pastoralisme ? Comment associer les pasteurs à l'élaboration puis à la mise en œuvre du plan d'aménagement ?

Comment prendre en compte les autres produits forestiers, notamment le bois d'œuvre mais aussi les produits non ligneux ?

Comment doit se faire, au niveau local, le suivi de la mise en œuvre de l'exécution du plan d'aménagement : auto évaluation, gardes forestiers villageois / équipes de surveillance villageoise, participation éventuelles des services forestiers,...

- Quels sont les différents acteurs de l'élaboration des plans d'aménagement et quels sont leurs rôles respectifs ?
- Quelles économies de moyens (imageries satellitaires, photos aérienne, cartographie SIG, ...) sont possibles en travaillant d'abord à l'échelle d'une commune, d'un massif forestier, d'un bassin d'approvisionnement ?

Quel(s) rôle(s) éventuels pour une institution régionale (Secrétariat exécutif du CILSS, Agrhymet, ...)?

4.6 Thème 6 : Suivi des zones aménagées et organisations professionnelles

Le constat est sans appel : les aménagements forestiers participatifs mis en place au Sahel souffrent d'un déficit de suivi, que ce soit en termes d'accompagnement technique, de suivi administratif ou de suivi environnemental. Cette insuffisance de suivi se traduit par un émoussement progressif de l'efficacité des structures de gestion des aménagements, et par l'absence de séries de données fiables permettant d'analyser les impacts économiques, sociaux et environnementaux et d'effectuer les éventuels ajustements nécessaires.

L'objet principal de cette session est de caractériser le plus précisément possible les besoins en accompagnement et en suivi, et de faire des propositions concrètes pour les satisfaire. A cet effet, les débats devraient notamment porter sur les questions suivantes :

- Quel accompagnement et suivi techniques doivent être fournis aux structures de gestion des aménagements : qui doit le faire (services publics, prestataires privés), dans quel cadre (contrats, ...), comment (visites périodiques, appui à la demande, formation, ...) et pendant combien de temps après la création de l'aménagement ?
- Quel suivi administratif doit être assuré : sur quoi doit il porter en priorité, quels sont les rôles respectifs des services centraux et des services déconcentrés en charge des forêts, les rôles des collectivités locales, ... ? Quels sont les usages possibles d'un SIG ?
- Quel suivi environnemental doit on assurer : sur quoi doit il porter en priorité, qui doit le faire (population locale, institut de recherches, prestataires privés, ...), dans quel cadre (contrats, ...), comment et pendant combien de temps après la création de l'aménagement ?
- Quels sont les rôles possibles pour les organisations professionnelles (unions locales / fédérations de structures de gestion des aménagements, ...), notamment en matière d'accompagnement, de suivi et de formation ?
- Comment (auto-) financer les différents suivis ?

4.7 Thème 7 : Aspects institutionnels, rôles respectifs des services publics en charge des forêts, des collectivités locales et des prestataires privés spécialisés

Les aspects institutionnels sont sans aucun doute un thème important de débat, parfois conflictuel. Pourtant certains grands principes devraient aujourd'hui être clairement acquis, notamment :

- a) l'autonomie technique et financière favorise l'efficacité et la rapidité,
- b) l'État doit concentrer ses efforts sur la définition des politiques et le développement des outils et des normes,
- c) être garant de l'équité et du respect des règlements, et
- d) déléguer au maximum les interventions de terrain à la société civile.

Mais l'équilibre est souvent difficile à trouver entre les rôles respectifs des organismes publics et des prestataires privés, et les risques de frustrations sont élevés. Pourtant chaque acteur a sa place et c'est la poursuite du même objectif qui permettra de progresser.

L'objet principal de cette dernière session est d'examiner les aspects institutionnels pour améliorer l'efficacité de l'intervention publique et de l'initiative locale. A cet effet, il est proposé de débattre des points suivants :

- Doit-on mettre en place une structure spécifique pour développer et suivre les aménagements forestiers participatifs ? Si oui, quels devraient être ses missions, organigramme et profils de postes, statuts et relations institutionnelles, formations nécessaires, ... ? Comment cette structure intégrera la décentralisation ?
- Quel renforcement des capacités prévoir ?
- Quel est le rôle du contrôle forestier des entrées en ville de bois-énergie dans la réussite des aménagements forestiers ? Comment organiser et qui doit assurer ce contrôle forestier et quelles leçons tirer de l'expérience tchadienne ?
- Qui doit et comment former et encadrer les prestataires privés ?
- Comment autofinancer à terme le développement des aménagements et le contrôle ?

III. RAPPORT DE SYNTHÈSE

Ce rapport de synthèse a été préparé par la Cellule Régionale de Coordination du PREDAS. Il reprend le communiqué final adopté par les participants de l'atelier, auquel sont ajoutées des notes de la Coordination Régionale du PREDAS, notamment :

- *le point 3 qui présente la synthèse des contributions au forum Internet,*
- *le point 4 qui résume les discussions faites suite aux contributions nationales à l'atelier,*
- *les encadrés de la Cellule Régionale de Coordination du PREDAS,*

Les points 5, 6 et 7 reproduisent le communiqué final de l'atelier tel qu'adopté par les participants.

Du mardi 27 au Vendredi 30 avril 2004, s'est tenu au centre régional AGRHYMET de Niamey, l'atelier régional sur la " Capitalisation de l'expérience sahélienne en matière d'aménagements des forêts naturelles pour la production de bois - énergie " .

L'atelier s'est déroulé conformément au programme de travail proposé par le PREDAS et adopté par les participants venus de huit (8) pays membres du CILSS, excepté le Cap Vert.

1. Cérémonie officielle d'ouverture

Elle a été marquée par trois allocutions prononcées successivement par leurs Excellences:

- Monsieur le Directeur Général de l' AGRHYMET (Niamey), Représentant Monsieur le Secrétaire Exécutif du CILSS,
- Monsieur Alain Darthenucq, Conseiller Développement Rural à la Délégation de la Commission Européenne au Niger,
- Monsieur Chaibou Mahaman, Secrétaire d'Etat Chargé de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification de la République du Niger.

On notait également la présence de Monsieur Rüdiger Wehr, représentant le bureau de la GTZ AU Niger.

Après avoir toutes relevé que le bois et le charbon de bois constituent encore de nos jours les principales sources d'énergie domestique des populations sahéliennes et qu'il est possible de gérer durablement les forêts tout en approvisionnant les villes en bois - énergie, les trois allocutions ont invité les participants à mettre à profit le présent atelier pour d'une part, échanger sur leurs différentes expériences en matière d'aménagement et de gestion des forêts naturelles, et d'autre part, dégager des consensus sur les méthodes et outils pour déboucher sur la publication de guides méthodologiques et l'organisation de modules de formation.

2. Présidium de l'atelier

Le bureau de séance suivant a été mis en place :

- Président : Mamadou Mamane, Niger
- 1er Vice- Président : Rouamba Tenga, Burkina Faso

- 2ème Vice - Président : Amadou Diallo, Mali
- Rapporteurs (3):
 - Ibrahima Ndiaye, Sénégal
 - Babakar Matar Brémé, Tchad
 - El Hadj Saley Gambo, Niger
- Facilitateurs (2) :
 - El Hadji Mahamane Lawali, Coordonnateur régional du PREDAS
 - Gérard Madon, Coordonnateur de l'assistance technique internationale au PREDAS

3. Présentation de la synthèse des contributions au forum Internet

A l'issue du forum sur Internet organisé par le PREDAS, six (6) contributions ont été enregistrées (Burkina : 2 ; Niger : 1 ; Tchad : 1 ; Coordination Régionale PREDAS : 1 ; Assistance Technique PREDAS : 1). Il ressort de ce forum l'existence d'une diversité des expériences en matière d'aménagement des forêts naturelles et la nécessité d'harmoniser les approches.

Bien que le site soit relativement récent, le niveau de participation a été encourageant. Tout en exhortant les experts à s'inscrire au site, l'atelier a encouragé le PREDAS à poursuivre ces échanges par le biais de fora électroniques.

4. Présentation des contributions nationales

1. Huit contributions (Burkina Faso, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad) sur les expériences nationales en aménagement des forêts naturelles pour la production de bois-énergie ont été présentées par les participants lors de l'atelier. La présente synthèse fait ressortir les similitudes et les divergences entre ces expériences.

2. Les présentations ont été d'une grande richesse et d'une grande qualité, confirmant la richesse et la qualité de l'expérience sahélienne dans le domaine.

3. Un premier constat majeur s'impose : deux grandes approches sont mises en œuvre dans les différents pays :

- une approche à l'échelle du massif forestier, utilisée principalement au Burkina Faso et au Sénégal, qui présente des atouts : cohérence vis-à-vis de la ressource forestière; mise en commun possible de moyens (travaux de cartographie, direction technique);

- une approche par village ou communauté locale, utilisée dans la plupart des autres pays, qui présente elle aussi des atouts et des faiblesses :
 - atouts : plus proche des autorités coutumières / traditionnelles ; plus grande proximité et application du principe de subsidiarité ; favorise l'apprentissage à la base de la bonne gouvernance ; favorable à l'initiative locale ;
 - faiblesses : peut manquer de cohérence vis-à-vis de la ressource forestière ; absence de légitimité administrative du village, qui le fragilise notamment vis-à-vis des services de l'État.

4. Ces deux approches sont différentes, mais elles ont des points communs essentiels :

- elles interviennent toutes deux à l'échelle du village, qui est le niveau opérationnel de mise en œuvre des plans de gestion, mais
- elles proposent / stimulent aussi des formes de coordination, de mise en cohérence à une échelle plus grande : comité inter villageois de gestion et de développement (CIVGD) regroupant les comités villageois concernés par un même bassin au Sénégal ; direction technique des chantiers d'aménagement au Burkina Faso, qui regroupe les unités de gestions forestières mises en place à l'échelle des villages ; les fédérations et unions de structures locales de gestion des marchés ruraux au Mali et au Niger ;
- elles s'appuient sur la concertation et la négociation avec les populations : négociation de la clé de répartition des recettes au Burkina Faso, négociation des quotas en Gambie, mais
- certaines font toutefois preuve de prudence vis-à-vis de la capacité des populations rurales à gérer correctement les ressources forestières.

5. Le statut des zones aménagées est différent suivant les pays. Deux exemples l'illustrent : la Gambie prévoit le transfert de propriété exclusive après une période d'apprentissage de 2-3 ans sanctionnée par une évaluation ; par contre, la propriété de la ressource forestière reste à l'État au Burkina Faso ou au Mali.

6. Certaines présentations ont souligné les problèmes de statuts / légitimité des structures de gestion des ressources. A titre d'exemple, au Sénégal, les comités villageois de gestion et développement,

chargés d'exécuter les plans d'aménagement pour le compte des Conseils ruraux, ne sont pas encore reconnus comme exploitants forestiers par l'État selon les termes actuels de la loi forestière. Toutefois, les comités devraient prochainement obtenir le statut de groupement d'intérêt économique et répondre ainsi aux conditions de la loi.

7. Des méthodes différentes sont utilisées pour les inventaires selon les pays. Par exemple : la méthode du 4e arbre développée et utilisée au Mali, testée avec succès dans des pays d'Afrique de l'est, est encore peu répandue dans les autres pays du CILSS. Le Burkina, le Niger et le Sénégal utilisent chacun d'autres méthodes.

8. Toutes les contributions sont unanimes pour reconnaître les impacts positifs des différents types d'aménagement des forêts naturelles mis en œuvre, en termes de lutte contre la pauvreté, de bonne gouvernance et d'environnement. Ces impacts positifs ont été effectivement constatés par des études ou des évaluations au Burkina Faso et au Niger. Mais, d'une façon générale, il y a un manque de données fiables de suivi des évolutions.

9. Plusieurs contributions ont souligné l'insuffisance des moyens humains au niveau des services forestiers et de leur formation, comme par exemple celles du Niger et de la Gambie.

10. Les femmes ont un rôle important dans les filières bois-énergie de certains pays, et ce rôle semble se développer avec la commercialisation grandissante de certains produits forestiers ligneux ou non ligneux, comme les branches en Gambie.

11. Les résultats atteints en termes de superficies mises sous aménagement restent très en dessous des objectifs initiaux dans la quasi-totalité des États. Toutefois, ces résultats se chiffrent en plusieurs centaines de milliers d'hectares dans des pays comme le Burkina, le Mali, le Niger ou le Tchad.

12. Deux États justifient d'une mention particulière :

- la Mauritanie, qui est un rappel de la dureté des conditions naturelles au Sahel, avec la présence des zones désertiques qui y occupent la majorité du territoire : la réponse au problème de bois-énergie y est nécessairement différente, et l'accent y est mis sur les plantations forestières ;
- la Guinée Bissau, qui rappelle combien il est difficile de travailler et d'obtenir des résultats dans un contexte d'instabilité politique.

5. Présentation des sessions thématiques

Sept (7) thématiques ont été présentées et discutées en plénière autour d'une quarantaine de questions à répondre :

5.1 Thème 1 : Principaux type d'approche en matière d'aménagement forestier participatif et processus de mise en place

- Deux approches sont développées dans les pays du CILSS : l'une basée sur le massif forestier (du massif au village) généralement dans le domaine classé ; l'autre sur le village (du village au massif) dans le domaine protégé.
- L'une comme l'autre tient compte de :
 - ✓ types de formations forestières,
 - ✓ principales activités de la zone (élevage, agriculture, différents produits forestiers ligneux et non ligneux),
 - ✓ statut juridique des formations forestières (classé, protégé),
 - ✓ trame foncière,
 - ✓ etc.
- Ces deux approches ne sont pas incompatibles. Elles contribuent à :
 - ✓ la protection de l'environnement ;
 - ✓ la lutte contre la pauvreté ;
 - ✓ le transfert des compétences vers les collectivités territoriales décentralisées ;
 - ✓ le développement durable.
- Elles nécessitent :
 - ✓ des cadres juridiques adaptés,
 - ✓ le renforcement des capacités,
 - ✓ la mise en place d'un cadre de concertation entre collectivités locales lorsque le massif s'étend sur plusieurs collectivités.
- Il est nécessaire d'intégrer les deux approches à l'aménagement du territoire dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs d'approvisionnement des villes.

- Les Marchés Ruraux Orientés sont considérés comme un stade intermédiaire entre une exploitation incontrôlée dans des peuplements non aménagés et une exploitation contrôlée dans des peuplements devant faire l'objet d'un aménagement. Il peut être retenu le principe de leur création afin d'assurer un contrôle des prélèvements (bois mort, coupes sanitaires, éclaircie, émondage, élagage, etc.) par les populations.

Note de la Cellule régionale de coordination du PREDAS :

La plupart des autres questions posées dans ce thème ont été abordées dans les contributions nationales et des réponses y afférentes sont synthétisées dans le tableau comparatif (voir Point 3.1 ci-dessus). Les questions concernant la participation effective de la population et les dossiers d'agrément seront traitées dans le guide de mise en place des aménagements forestiers participatifs qui seront élaborés.

5.2 Thème 2 : Statuts juridiques et fonciers des marchés ruraux, des zones aménagées et de leurs gestionnaires

- Dans tous les pays membres du CILSS, des lois prévoient la sécurisation foncière des zones aménagées. En attendant leur mise en œuvre, des formules transitoires sont adoptées selon les pays ;
- Les solutions prévues devront être adaptées aux institutions et outils fonciers (livre foncier, commission foncière, ...) qui seront mis en place avec la décentralisation dans les pays où elle n'est pas encore effective ;
- Nécessité de reconnaissance formelle des structures villageoises de gestion à la fois par :
 - ✓ les villageois ;
 - ✓ l'État et ses démembrements,
 - ✓ les collectivités territoriales décentralisées,
 - ✓ tous les partenaires au développement (ONG, Bailleurs, etc.) ;
- Prise en compte de tous les usagers, produits et services de la forêt ;

- Prise en compte la lenteur des processus de mise en place des textes réglementaires et fiscaux.

5.3 Thème 3 : Prise en compte de la décentralisation et de la gouvernance locale

- La décentralisation de la gestion des ressources forestières se traduit par la création d'un domaine forestier des collectivités territoriales décentralisées. Mais le contenu de ce domaine n'est généralement pas clairement défini : par exemple, s'il n'est pas dit de façon explicite que c'est le domaine protégé de l'État qui est transféré aux collectivités, il peut y avoir des lenteurs par la suite dans l'effectivité du transfert des compétences en matière de gestion forestière ;
- Le transfert des compétences de gestion des ressources aux collectivités territoriales décentralisées ne doit pas remettre en cause les aménagements villageois existants ;
- Mettre en place des mécanismes / outils de concertation intercommunale pour les massifs et les bassins d'approvisionnement qui couvrent plusieurs collectivités territoriales décentralisées ;
- Nécessité d'assurer une représentation effective des différents usagers de la forêt dans les structures de gestion des aménagements et les cadres de concertation au niveau des collectivités territoriales décentralisées ;
- Nécessité de poursuivre la réflexion sur le transfert de domaine et des compétences en gestion des ressources forestières dans le cadre de la décentralisation ;
- L'état, par le biais de son administration, assure ses fonctions régaliennes et, doit jouer le rôle d'appui - conseil aux collectivités territoriales décentralisées.

5.4 Thème 4 : Méthode d'inventaire simplifié des ressources en bois-énergie dans le cadre d'un plan d'aménagement

- Nécessité de simplifier les méthodes pour parvenir à des dispositifs légers, statistiquement valables, d'un coût acceptable et qui puissent être mis en œuvre dans un délai court.
- Nécessité de méthodes permettant d'associer les collectivités locales et les structures de gestion, notamment pour négocier les quotas.
- Plusieurs méthodes sont actuellement utilisées en fonction des faciès et / ou des pays. Une seule méthode ne peut pas être généralisée. Les méthodes citées sont :
 - ✓ méthode du nième arbre à partir des transects pour les formations savanicoles,
 - ✓ méthode d'inventaire stratifié aléatoire par layon des formations contractées de plateau,
 - ✓ méthode par échantillonnage systématique à 2 degrés,
 - ✓ méthode par échantillonnage systématique à 3 degrés,
 - ✓ méthode par échantillonnage horizontal par ligne.
- Deux méthodes ont été identifiées comme méritant une diffusion régionale pour être testées. Il s'agit de (i) la méthode du nième arbre à partir des transects pour les formations savanicoles et (ii) la méthode d'inventaire stratifié aléatoire par layon des formations contractées de plateau.

Note de la Cellule régionale de coordination du PREDAS :

Il est prévu la production d'un guide sur ces méthodes et qui traitera également de la détermination participative des quotas.

5.5 Thème 5 : Méthode d'élaboration des plans d'aménagement forestier simplifié villageois

- Nécessité de simplifier les plans d'aménagement forestier villageois pour permettre leur appropriation et leur application par les bénéficiaires ;
- La technique d'exploitation préconisée la plus répandue est le taillis fureté ;
- Le coût de l'aménagement dépend du niveau de complexité et du degré de prise en compte des autres activités et produits ;
- Nécessité de faire un état des lieux de l'existant en matière de cartographie et d'imageries auprès des organismes nationaux (instituts géographiques nationaux) ;
- Le CILSS doit poursuivre son rôle de vecteur d'information, comme il le fait avec le PREDAS.

Note de la Cellule régionale de coordination du PREDAS :

Ces questions seront approfondies dans le guide prévu sur l'élaboration de plans d'aménagement forestier villageois.

5.6 Thème 6 : Suivi des zones aménagées et rôles possibles des organisations professionnelles

- Le suivi est nécessaire mais il n'est pas correctement assuré actuellement, même s'il est effectivement prévu par les plans d'aménagement ;
- Nécessité de préciser des critères et indicateurs d'aménagement durable des forêts dans les zones sèches :
 - ✓ technique : évolution du stock sur pied, volume prélevé, composition et structure du peuplement,
 - ✓ économique : recettes, investissements villageois,
 - ✓ administratif : respect des prescriptions du plan d'aménagement, etc.
 - ✓ contrôle de terrain : recettes contentieux
 - ✓ écologique : biodiversité, ...

- Nécessité d'adapter une nomenclature des formations forestières aux pays membres du CILSS ;
- Nécessité d'impliquer les organismes de recherche dans le suivi ;
- Nécessité de renforcer les capacités des unions / fédérations de structures de gestion car elles jouent un rôle important en matière de :
 - ✓ règlement des conflits entre structures,
 - ✓ lobbying vis-à-vis des commerçants transporteurs de bois-énergie.
- Nécessité d'assurer l'auto - financement du suivi.

5.7 Thème 7 : Aspects institutionnels, rôles respectifs des services publics en charge

- Rôle indispensable du contrôle forestier sur les produits forestiers ligneux et non ligneux issus des zones de production (aménagées et non aménagées) pour :
 - ✓ assurer la réussite des aménagements,
 - ✓ générer les recettes fiscales prévues,
 - ✓ disposer de données fiables sur l'évolution spatiale et quantitative de l'exploitation du bois-énergie ;
- Nécessité de renforcer les capacités des institutions forestières chargées du contrôle forestier, et de la mise en place de mesures incitatives pour les agents concernés par des dispositions juridiques et réglementaires. A cet égard, l'expérience Tchadienne, qui a démontré la possibilité d'auto-financer le suivi et le contrôle forestier pourrait être un exemple. Le PREDAS doit étudier les possibilités d'aider les pays membres à vivre cette expérience ;
- Nécessité de créer des cellules de suivi et d'appui aux marchés ruraux et de se donner les moyens de les faire fonctionner ;
- Nécessité de renforcer les capacités des structures chargées des aménagements forestiers ;
- Nécessité de généraliser la création de fonds forestiers d'aménagement facilement mobilisables pour financer le contrôle et le renforcement de capacité du service forestier à tous les niveaux.

- Nécessité de renforcer les capacités des structures locales de gestion en matière de contrôle forestier

6. Visite de terrain

En intersession, les participants ont effectué une visite de terrain au marché rural de Bango situé à une soixantaine de kilomètres de Niamey.

Les participants ont eu des entretiens avec les membres de la Structure Locale de Gestion et effectué plusieurs visites : site de vente de bois-énergie, parcelles d'exploitation et de régénération.

7. Recommandations

- Le PREDAS doit aider les pays membres du CILSS à réaliser des études sur les coûts des aménagements forestiers.
- Le PREDAS doit remplir son rôle de vecteur d'informations à travers des canaux appropriés tels que son site WEB, la revue "Le Flamboyant" ...
- Le PREDAS doit organiser des journées de réflexions sur la fiscalité du bois-énergie ;
- Le PREDAS doit assurer la mise en œuvre d'un programme de renforcement de capacités axé notamment sur:
 - la formation de formateurs ;
 - l'organisation de voyages d'études pour tous les acteurs ;
 - la création de centres de formation paysanne.
- Renforcement des moyens des équipes techniques nationales.
- Les équipes techniques nationales des pays membres du CILSS doivent optimiser au mieux les moyens mis à leur disposition afin de remplir les rôles qui leur sont assignés.
- Le PREDAS doit permettre aux pays membres de tester la pertinence des deux méthodes d'inventaire retenues par le présent atelier.
- Le PREDAS doit continuer d'initier d'autres forums électroniques.

IV. MOTIONS ET DISCOURS DE CLOTURE

Motion de remerciement n°1

Les participants à l'atelier régional de capitalisation de l'expérience sahélienne en matière d'aménagement des forêts naturelles pour la production de bois - énergie, tenu du 27 au 30 avril 2004 au centre Agrhymet de Niamey (Niger) remercient les autorités de la République du Niger et à travers elles, le Ministère en charge de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification, le Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles de la Direction de l'Environnement, les populations du village de Bango, pour la chaleur de l'accueil, leur disponibilité constante ainsi que toutes les facilités dont ils ont fait l'objet tout au long de leur séjour.

Pour l'atelier
Les Participants

Motion de remerciement n°2

Les participants à l'atelier régional de capitalisation de l'expérience sahélienne en matière d'aménagement des forêts naturelles pour la production de bois-énergie, tenu du 27 au 30 avril 2004 au Centre Agrhymet de Niamey (Niger) remercient le CILSS ainsi que les bailleurs de fonds du PREDAS et du PAFN (UE, GTZ, BAD) pour avoir permis la tenue de cet important atelier. Ils félicitent et encouragent par ailleurs les responsables du PREDAS dans leur effort de recherche de cohérence des politiques et stratégies en matière d'énergies domestiques au Sahel.

Pour l'atelier
Les Participants

**Allocution de clôture prononcée par
Monsieur Ousseïni Salifou, Secrétaire Général du
Ministère de l'Hydraulique de l'Environnement
et de la Lutte contre la Désertification du Niger**

Monsieur le Représentant de l'Union Européenne,
Monsieur le Directeur Général de l'Agrhymet, re-
présentant le Secrétaire Exécutif du CILSS,

Monsieur le Représentant de la GTZ,

Mesdames et Messieurs,

Chers participants,

Nous voici à la fin de l'atelier régional sur la capita-
lisation de l'expérience sahéenne en matière
d'aménagement des forêts naturelles pour la pro-
duction de bois-énergie.

Quatre jours durant et conformément aux objectifs
assignés à l'atelier, vous avez procédé à de larges et
fructueux échanges sur vos expériences respectives
en matière de gestion participative des ressources
forestières dans la sou-région sahéenne.

Ces échanges ont notamment porté sur des thèmes
aussi importants que variés, dont, entre autres : les
principaux types d'aménagement forestiers partici-
patifs développés dans nos pays respectifs, les sta-
tuts juridiques et fonciers des marchés et des zones
aménagées, les méthodes d'élaboration des plans
d'aménagement forestier simplifiés villageois, la
prise en compte de la décentralisation et la gouver-
nance locale, les aspects institutionnels, pour ne
citer que ceux-ci.

Chers participants,

Ces échanges et discussions vous ont permis de
partager, une fois de plus, les riches et longues ex-
périences de nos différents pays en matière d'amé-
nagements forestiers villageois en tant qu'outil de
gestion durable des ressources forestières, de lutte
contre la pauvreté et de développement local.

De vos travaux, il ressort aussi que des progrès im-
portants ont été accomplis çà et là dans ce do-
maine ; cependant, des efforts supplémentaires res-
tent à faire sur les aspects relatifs aux méthodes
d'inventaires forestiers, aux statuts juridiques des
espaces aménagés et organisations des producteurs
ruraux et à l'évaluation des coûts d'aménagement.

Aussi comme on devrait s'y attendre, compte tenu
de l'engagement de chacun de vous, vos travaux ont
été sanctionnés par un certain nombre de recom-
mandations parmi lesquelles je m'en vais citer deux
(2). Il s'agit :

- de la recommandation relative à la réalisation des
études sur les coûts des aménagements forestiers ;
- de la recommandation relative au renforcement
des capacités des acteurs, notamment en matière de
formation et de diffusion de l'information.

J'ose espérer que le CILSS, à travers le PREDAS,
apportera aux pays les appuis nécessaires en vue de
répondre à ces attentes.

Je ne saurai terminer mon allocution sans réitérer,
une fois encore, au nom du Gouvernement, nos sin-
cères remerciements au CILSS pour cette initiative
louable de réunir les experts des pays membres sur
un thème aussi important que l'aménagement des
forêts naturelles.

Nos remerciements vont également à l'Union Euro-
péenne, la Coopération allemande et la Banque Afri-
caine de Développement pour leur appui soutenu
en faveur de l'aménagement et de la gestion durable
des ressources forestières au profit des populations
sahéennes.

Sur ce, tout en souhaitant un bon retour dans vos
pays respectifs, je déclare clos les travaux de l'Ate-
lier Régional sur la Capitalisation de l'Expérience
Sahéenne en matière d'Aménagement des Forêts
Naturelles pour la Production du Bois-énergie.

Je vous remercie de votre aimable attention.

NOMS ET PRENOMS	PAYS	STRUCTURES / FONCTION	ADRESSES (tél., BP, email)
Pakode Issa	BURKINA FASO	Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie / Centre Ouest / Directeur Régional	Tél. : +226 50 44 07 72 e-mail : issapacode@yahoo.fr
Kaboré Sibiri	BURKINA FASO	Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie / Centre Nord / Directeur Régional	Tél. : +226 40 45 32 34
Guissé Dramane	BURKINA FASO	UC- RPTES / Chef Service Technique	Tél. : +226 50 31 28 51/55 e-mail : rptes@fasonet.bf
Rouamba Tenga	BURKINA FASO	Direction des Aménagements Forestiers	Tél. +226 50 35 74 58 e-mail : rouamba_tenga@yahoo.fr
Elhadji Mahamane Lawali	BURKINA FASO	CILSS-PREDAS / Coordonnateur Régional du PREDAS	03 BP : 7049 Ouagadougou Tél. : +226 50 37 41 25/26 Fax : +226 50 37 41 32 E-mail : mahamane.lawali@cilss.bf
Assita Heubi-Traoré	BURKINA FASO	CILSS-PREDAS / Secrétaire de Direction	03 BP : 7049 Ouagadougou Tél. : +226 50 37 41 25/26 e-mail : assita.traore@cilss.bf assitat@hotmail.com
Idrissa Barmou	BURKINA FASO	CILSS-PREDAS / Ingénieur en documentation	03 BP : 7049 Ouagadougou Tél. : +226 50 37 41 25/26 Fax : +226 50 37 41 32 e-mail : idrissa.barmou@cilss.bf
Kougbila Ouédraogo	BURKINA FASO	CILSS-PREDAS / comptable-gestionnaire	03 BP : 7049 Ouagadougou Tél. : +226 50 37 41 25/26 Fax : +226 50 37 41 32 e-mail : kougbila.ouedraogo@cilss.bf

NOMS ET PRENOMS	PAYS	STRUCTURES / FONCTION	ADRESSES (tél., BP, email)
Nobila Sorgho	BURKINA FASO	CILSS-SE / Interprète	03 BP : 7049 Ouagadougou Tél. : +226 50 37 41 25/26 Fax : +226 50 37 41 32
Smail Khennas	BURKINA FASO	CILSS-PREDAS / Assistant Technique	03 BP 7049 Ouagadougou Tél. : +226 50 37 41 25/26 e-mail : smail.khennas@cilss.bf
Hamadi Konandji	BURKINA FASO	CILSS-PREDAS / Expert Energie Domestique	03 BP 7049 Ouagadougou Tél. : +226 50 37 41 25/26 e-mail : hamadi.konandji@cilss.bf konandz@yahoo.fr
Kaboré Cyrille	BURKINA FASO	MECV / Ingénieur des Eaux et Forêts	09 BP 226 Ouagadougou Tél. : +226 50 36 46 63 e-mail : cyrillekabore@yahoo.fr
Ouédraogo Kimsé	BURKINA FASO	DGE - MECV / Consultant national	BP 1607 Ouagadougou Tél. : +226 50 32 40 80 Cel. : +226 70 25 33 14
Jorez Jean philippe	BURKINA FASO	Consultant COWI au GF/RPTES CTP du projet MECV/GTZ " Gestion forestière Intégré de GONSE "	Tél. : +226 76 62 46 00 e-mail : gf.rptes@cowi.bf projet.gonse@liptinfor.bf
Gérard Madon	FRANCE	MARGE-ECO-CIRAD / Coordinateur Assis- tance Technique Internationale au PREDAS	46240 Labastide-Murat Franc Tél. : (33) 5 65 31 15 00 e-mail : gmadon@marge.fr
Pierre Montagne	FRANCE	Département forêts CIRAD / AT PAFN Niger	e-mail : pierre.montagne@cirad.fr

Kanimang Camara	GAMBIE	Head of Naco	Tél. : +220 20 12 03 Cel. : +220 99 02 140 e-mail : mad@gamtel.gm
Almami Dampha	GAMBIE	Head of Participatory Forest Management Unit	Tél. : +220 422 75 37 / 422 73 07 Dom. : +220 437 08 89 e-mail : dampha2004@yahoo.com
Barreto Dionisio	GUINEE BISSAU	Direction Générale / des Forêts et Chasse	Tél. +245 22 30 43 e-mail : dionisiobareto@yahoo.com
Amadou Diallo	MALI	AMADER / Chef service Gestion durable des ressources en bois-énergie	BP : 715 Bamako Tél. : (+223) 223 82 39 e-mail : amadje2001@yahoo.fr
Abdoul Madjidji Sanogo	MALI	Direction Nationale de la conservation de la Nature / Ingénieur des Eaux et Forêts - ETN PREDAS	Tél. : (+223) 223 36 96 / 97 Fax : (+223) 223 36 96 Cel. : (+223) 637 67 62 e-mail : conservationnature@DATATECH.net.ml
Malick Ladji Sylla	MALI	IPR de Katibougou / Ingénieur Forestier - Consultant Agréé	Tél. : +223 226 22 58 Cel. : +223 678 12 14 / 601 72 22 e-mail : malicksylla@nomade.fr
Mohamed Elhacen Ould Khouna	MAURITANIE	MDRE-DEAR / Animateur National PREDAS	BP : 170 Nouakchott Tél. : +222 632 81 21 / 680 17 28 529 25 57 / 529 32 38 e-mail : predasrim@yahoo.fr
Moussa Abdou	NIGER	Ministère de la Justice / Directeur des études et de la programmation	BP : 466 Niamey Tél. : +227 72 39 69 Cel. : +227 87 06 32
Touraoua Y. Ibrahim	NIGER	Direction Production Animale / Chef de division développement Pastoral	BP : 12091 Niamey Tél. : +227 73 31 84 Cel. : +227 99 04 11

NOMS ET PRENOMS	PAYS	STRUCTURES / FONCTION	ADRESSES (tél., BP, email)
Magagi Ibrahim	NIGER	SP / CONACILSS	Tél. : +227 73 25 70
Eh Mahamane Abdou	NIGER	CNPPF	Tél. : +227 73 23 52
Oumarou Boubacar	NIGER	PAFN / Reprographe	Tél. : +227 72 37 53
Maman Mahaman Rabiou	NIGER Tél. : +227 92 61 34	GTA / CR : Coordonnateur IF	BP : 12860 Niamey e-mail : gtacr@yahoo.fr
Mamadou Mamane	NIGER	Direction de l'Environnement	BP : 10416 Niamey Tél. : +227 96 38 61
Reiland Rol	NIGER	Délégation de la Commission Européenne	BP : 10388 Niamey Tél. : +227 73 23 60 Cel. : +227 96 60 72 e-mail : rol.reiland@cec.eu.int
Hamadou Mamoudou	NIGER	Directeur PAFN	BP : 12677 Niamey Tél. : +227 72 37 53/63 Fax : +227 72 37 55 e-mail : pafn@intnet.ne
Guy Roulette	NIGER	CT / PAFN / AT-CIRAD-FORET	BP : 577 Niamey - 8001 - Niger e-mail : roulette@intnet.ne
Zada Hamani	NIGER	DER / LCD / T	Tél. : +227 71 12 11

Garba Hamissou	NIGER	Cellule d'appui à la mise en place et au suivi des marchés ruraux	BP : 12860 Niamey Tél. : +227 73 33 29 e-mail : Direnv@intnet.net
Ibro Adamou	NIGER	Direction de l'Environnement, Chef de division des peuplements naturels et gestion de terroirs	BP : 578, Niamey Tél. : +227 73 33 29 Cel. : +227 96 59 10
Bachard Aboubachar	NIGER	Point Focal - PREDAS	BP : 11700 Niamey Tél. : +227 73 91 90 e-mail : bachard_ab@yahoo.fr
Boubacar Nalabo	NIGER	MME / DN ETN - PREDAS	BP : 11700 Niamey
Alhou Bassirou	NIGER	DEP/MHE/LCD/Programmation	Tél. : +227 96 14 22 e-mail : alhou-bassirou@Fundp.ac.be
Amadou Oumarou Sabo	NIGER	C/S Environnement Madarounfa	Tél. : +227 410 427 e-mail : sabo_a2000@yahoo.fr
Maman Ibrahim	NIGER	Division Protection de la Nature	BP : 578 Niamey Tél. : +227 73 33 29 Cel. : +227 92 31 33
Maman Sani Abdou	NIGER	PAFN / Comptable	BP : 12677 Niamey Tél. : +227 72 37 53 Cel. : +227 97 51 45 e-mail mamansaniabdou@yahoo.fr
Mai Moussa Katiella Abdou	NIGER	PNUD / GEF / SGP	BP : 13413 Niamey Tél. : +227 75 41 81 e-mail : Katiel-

NOMS ET PRENOMS	PAYS	STRUCTURES / FONCTION	ADRESSES (tél., BP, email)
Elhadji Zakaria Ibrahim Ousseini	NIGER	PAFN / Ingénieur en foresterie et gestion de l'environnement	BP : 145 Niamey Tél. : +227 72 50 10 Cel. : +227 88 03 64 e-mail : zack_ostar@yahoo.com
Elhadji Saley Gambo	NIGER	PAFN / Expert en aménagement forestier	BP : 12677 Niamey Tél. : +227 72 37 53 Cel. : +227 98 24 61
Aboubacar Ichaou	NIGER	INRAN / PAFN / Coordonnateur Volet recherche d'accompagnement	BP : 11416 Niamey Tél. : +227 92 73 89 e-mail : ichaoua@yahoo.fr
Bertrand Alain	NIGER	Département forêts - CIRAD / Socio-économiste forestier / AT PAFN Niger	e-mail : alain.bertrand@cirad.fr
Mahaman Laminou Attaou	NIGER	Directeur de l'Environnement	BP : 578 Niamey Tél. : +227 73 33 29 e-mail : direnv@intnet.ne
Jean Ludovic Diasso	NIGER	Centre AGRHYMET / Interprète	Tél. : +227 73 31 16 e-mail : j.diasso@agrhytmet.ne
Ibrhima Ndiaye	SENEGAL	DEFCCS / DAPF	BP : 1831 Tél. : +221 831 01 01 e-mail : ibasndiaye@yahoo.fr
Mamadou Lamine Bodian	SENEGAL	PERACOD / Ingénieur forestier	Tél. : +221 832 64 71 / 546 52 10 / 941 52 93 e-mail : mlbodian@yahoo.fr
Babakar Matar Bremé	TCHAD	AEDE	Tél. : +235 52 52 34 Cel. : +235 28 18 50

ORGANISATEURS

Programme Régional de promotion des Energies Domestiques et Alternatives au Sahel (PREDAS)
du Secrétariat Exécutif du Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans
Sahel (CILSS)

BP 03 7049 Ouagadougou 03 - Burkina Faso
Téléphone : (226) 50 37 41 25 / 26
Télécopie : (226) 50 37 41 32
Email : predas@cilss.bf
Site web : www.cilss.bf/predas

et

Projet d'Aménagement des Forêts Naturelles de la Direction de l'environnement du Ministère de
l'Hydraulique, de l'Environnement et de la lutte contre la Désertification

BP 578 Niamey - Niger
Téléphone : (227) 72 37 53 / 63 - 73 33 29
Télécopie : (227) 72 37 55
Email : direnv@intnet.ne ou pafn@intnet.ne